

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



OBSERVATOIRE

SANTÉ

DÉMOGRAPHIE

**AGENCE
D'URBANISME**
Région
de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE

HABITAT

PLANIFICATION

CONCERTATION

FONCIER

MOBILITÉ

ENVIRONNEMENT

PAYSAGE

PATRIMOINE

ÉCONOMIE

L'Équipe de l'Agence



Christian DUPONT
Directeur général



Orianne CREPEAUX
Assistante de direction



Marie GINESTON
Gestion, RH



Amel BENCHERNINE
Économie



Marie-Christelle BOCART
Planification



Maxime PICARD
Habitat, Planification



Carole OPOZDA
Planification



Benoît LEBOUCHER
Géomatique-Cartographie,
Foncier



Sarah HINNRSKY
Patrimoine, Projet Urbain



Jérôme BOUÉ
Économie



Stéphane BERNARD
Démographie, Santé,
Habitat



Fifamè ACCACHA
Géomatique-Cartographie



Lara BARHOUM
Environnement



Justine TIGÉ
Environnement



Arthur DELACROIX
Mobilité



Alexandre BARTHEL
Mobilité



Thomas GUTH
Observatoires



Léa ROUSSEAU
Infographie



Mélanie TERRISSE
Communication,
Évènementiel



Le présent rapport d'activités 2022 illustre une fois encore la très grande diversité et la richesse des travaux de l'Agence d'Urbanisme de Développement et de prospective de la Région de Reims.

Ses multiples observatoires, couvrant tous les champs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ont permis d'analyser et de comprendre les phénomènes à l'œuvre tant dans les villes que dans le rural. Friches, zones d'activités économiques, mais aussi vulgarisation des enjeux de la méthanisation sur nos territoires, traitement de l'enquête ménage sur les mobilités, habitat, foncier, logement étudiant, immobilier d'entreprise, la liste est trop longue pour les citer tous, mais tous ces sujets et bien d'autres ont fait l'objet des travaux de l'Agence tout au long de 2022.

Ces multiples éléments nourrissent et éclairent les réflexions et les décisions des partenaires mais aussi l'élaboration des documents cadres, leur suivi et leur évaluation. L'Agence est un outil de confiance qui, sans parti pris, illustre et accompagne les politiques publiques de ses membres et parfois aussi les interroge, en mettant en évidence leurs effets sur le territoire.

La diversité des travaux présentés dans ce rapport et plus encore la longue liste des travaux figurant dans son programme annuel d'activités, préparé, élaboré et débattu par ses membres, illustrent bien ce côté « couteau suisse » des décideurs publics et l'utilité de cet outil, tant dans la Communauté Urbaine du Grand Reims que dans les Ardennes.

Pour poursuivre et élargir son partenariat, l'Agence d'urbanisme a révisé ses statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2022. Outre la simplification de son fonctionnement, cette révision a acté la création du collège des organismes partenaires. Croiser et rassembler autour des enjeux du territoire et de ses travaux les multiples acteurs de l'aménagement est dans l'ADN des agences et de l'AUDRR. C'est aussi ce qui lui permet de répondre vite et bien aux besoins des uns et des autres, grâce naturellement à ses capacités propres, mais aussi à cette capacité d'intermédiation technique qui fait que l'Agence d'urbanisme n'est pas qu'un simple bureau d'études, mais bien l'un des lieux du paysage de l'urbanisme local, départemental et même régional au travers des travaux en réseau pour l'Etat, la Région Grand Est ou encore l'Etablissement Public Foncier du Grand Est.

Ce sont aussi ces valeurs de partage, de mutualisation, de véritable circuit court de l'urbanisme où l'expérience acquise et financée au fil des années restent disponible pour tous qui ont permis la tenue de son cycle de conférences.

Cette maturité technique et cet engagement au service de ses membres et de ses territoires d'intervention, renouvelés depuis 49 ans et les travaux en 2022 d'élaboration des grands documents d'urbanisme stratégiques destinés à se prolonger augurent bien de l'avenir de l'Agence d'urbanisme dans les années à venir.

**Cédric Chevalier,
Président de l'AUDRR**

01

AXE 1 - ANALYSER LE TERRITOIRE, PARTAGER LA CONNAISSANCE, ANTICIPER LES CHANGEMENTS

L'analyse du territoire et l'anticipation des mutations en cours et à venir constituent le socle des travaux de l'Agence d'urbanisme de Reims, permettant d'éclairer les prises de décisions des acteurs locaux.

Comme chaque année, le panel d'analyses mises à disposition par l'Agence s'est enrichi en 2022 d'expertises développées sur de nombreuses thématiques : démographie, économie, habitat, mobilité, énergies renouvelables, foncier, santé, tourisme,... Un observatoire de l'immobilier d'entreprise a ainsi été initié, apportant une brique supplémentaire aux domaines de compétence de l'Agence.

Préparer l'avenir du territoire demeurant au cœur des analyses produites par l'Agence, elles ont notamment eu pour objet d'apporter des réponses aux questionnements générés par la crise énergétique actuelle, les mutations sociologiques ou les mobilités.

A ce titre, l'analyse menée sur la méthanisation agricole vient éclairer un certain nombre d'enjeux prégnants et pose la question du Biogaz en tant que solution à l'autonomie énergétique de nos territoires. Les questions sociologiques telles que la thématique de l'inclusivité ont également fait l'objet d'une attention particulière, au travers notamment d'une réflexion portant sur le modèle de l'habitat inclusif pour les personnes âgées. La production d'un travail sur la mobilité des ménages

du Grand Reims, basée sur l'Enquête Ménages Certifiée CEREMA, s'inscrit également dans cette volonté d'imaginer un avenir durable pour nos territoires.

De façon plus pragmatique, le contexte réglementaire édicté par le Zéro Artificialisation Nette ne manque pas de soulever un certain nombre de questionnements quant à l'adéquation entre le développement économique et la sobriété foncière. L'Observatoire des Friches du Grand Reims élaboré par l'Agence s'inscrit dans une volonté d'y apporter des réponses opérationnelles, en recensant les friches potentiellement mobilisables, au même titre que l'Observatoire du Foncier du Rethélois.

Par ailleurs, un effort continu de précision est mené par l'Agence sur l'ensemble de ses travaux. Ainsi, les Cahiers du Grand Reims proposent une granularité géographique très fine, permettant notamment de visualiser le profil sociologique des 9 pôles territoriaux du Grand Reims.

Les observatoires mis en place par l'Agence depuis plusieurs années, tels que ceux dédiés à la santé, au tourisme, au logement étudiant, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, ou encore au tissu économique local ont également fait l'objet d'enrichissements. Un approfondissement du suivi des difficultés des entreprises, au sein d'un baromètre conjoncturel trimestriel, a ainsi été mis en place.

LES CAHIERS DU GRAND REIMS

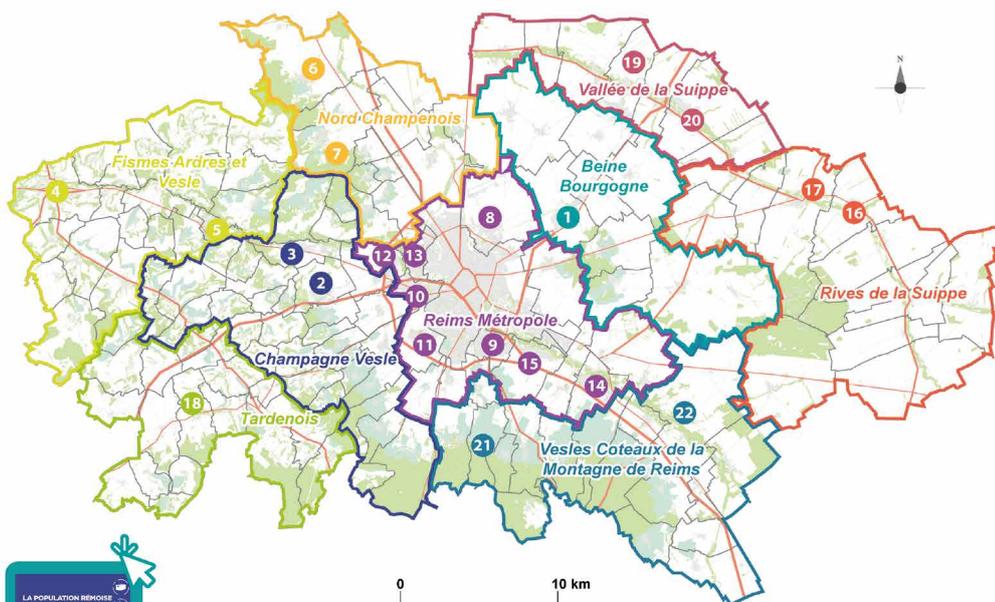
Identifier les particularités urbaines et sociodémographiques sur le territoire

Les Cahiers du Grand Reims réalisés en 2022 s'inscrivent dans la continuité des travaux publiés en 2021 sur les Cahiers de Secteurs qui portaient uniquement sur la commune de Reims. Intégrés aux réflexions stratégiques sur le peuplement de la Communauté Urbaine, ces nouveaux cahiers sont un outil supplémentaire pour définir les orientations et planifier un développement urbain cohérent. Les objectifs de cette démarche sont de répondre au projet et à la vision d'ensemble insufflée par les élus du territoire, aussi bien en matière d'habitat que de population. Les cahiers ont ainsi comme objectif principal de fournir un moyen de guider les futurs investisseurs (notamment les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux qui souhaiteraient construire des logements dans le Grand Reims). Un outil stratégique permettant de les guider vers une typologie et des produits qui puissent correspondre à la stratégie de peuplement envisagée par les élus et non à la seule logique d'investissement ou de stratégie patrimoniale.

Un document intuitif, centré sur les pôles territoriaux et les communes structurantes

Dans ce projet, les Cahiers du Grand Reims constituent un des outils d'aide à la décision sous forme de monitoring dont les élus de la collectivité disposent pour mettre en œuvre la stratégie collective de peuplement. C'est un outil dynamique, réactif et particulièrement intuitif, qui facilite une prise de décision rapide à partir d'un corpus d'informations et d'analyses démographiques et spatiales. Le document comprend d'une part une présentation de chacun des 9 Pôles territoriaux qui composent la Communauté Urbaine, ainsi qu'un portrait de 22 communes, sélectionnées sur la base de l'armature urbaine, soit les pôles secondaires et bourgs structurants. La commune d'Hermonville a également été retenue pour sa population comparable à Cormicy, et Ville-en-Tardenois représente son pôle.

Les communes ont été sélectionnées sur la base de l'armature urbaine du territoire et correspondent aux pôles secondaires et bourgs structurants. La commune d'Hermonville a également été sélectionnée pour sa population comparable à Cormicy. Ville-en-Tardenois représente son pôle.



La situation de la ville de Reims est détaillée dans les Cahiers de Secteurs parus en 2021.
<https://audrr.fr/publications/la-population-reimoise-les-cahiers-de-secteurs-2021>

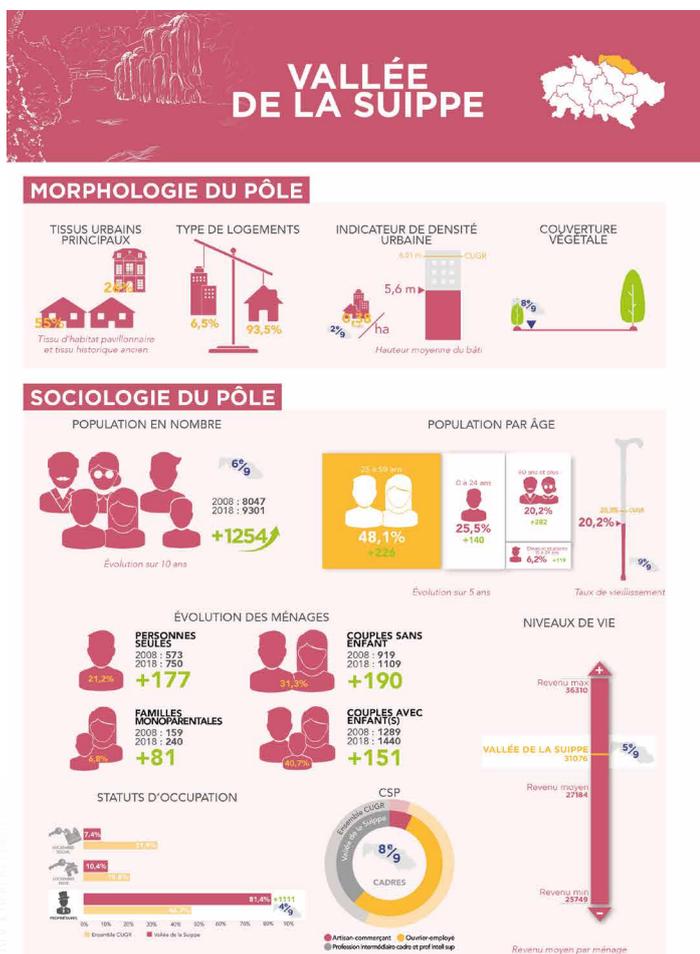
LES 9 PÔLES DU GRAND REIMS

BEINE BOURGOGNE	4
1- WITRY-LÈS-REIMS	6
CHAMPAGNE VESLE	8
2- GUEUX	10
3- MUIZON	12
FISMES ARDRE ET VESLE	14
4- FISMES	16
5- JONCHERY-SUR-VESLE	18
NORD CHAMPENOIS	20
6- CORMICY	22
7- HERMONVILLE	24
REIMS MÉTROPOLE	26
8- BÉTHENY	28
9- CORMONTREUIL	30
10- TINGUEUX	32
11- BEZANNE	34
12- CHAMPIGNY	36
13- SAINT-BRICE-COURCELLES	38
14- SILLERY	40
15- TAISSY	42
RIVES DE LA SUIPPE	44
16- BÉTHENVILLE	46
17- PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	48
TARDENOIS	50
18- VILLE-EN-TARDENOIS	52
VALLÉE DE LA SUIPPE	54
19- BAZANCOURT	56
20- WARMERIVILLE	58
VESLE ET CÔTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS	60
21- RILLY-LA-MONTAGNE	62
22- VAL-DE-VESLE	64
GUIDE DE LECTURE	66
CUGR EN RÉFÉRENCES	70

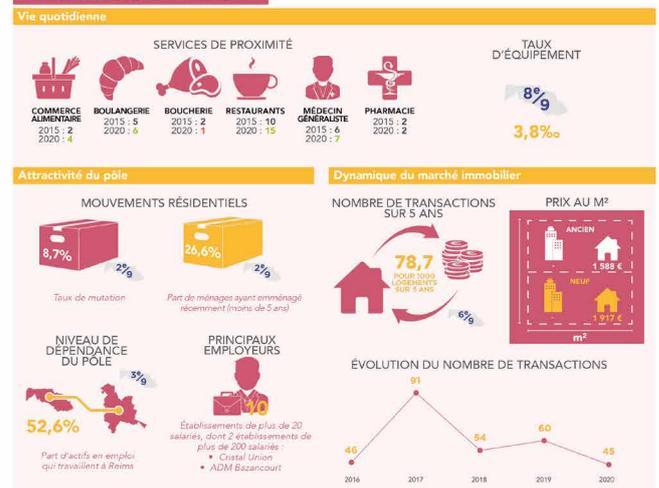
Un contenu riche et percutant

Les Cahiers du Grand Reims se présentent, pour chacun des 9 pôles et des 22 communes étudiés, sous la forme d'une double page qui contient une série de 24 indicateurs traitant successivement de la morphologie, de la sociologie, de la dynamique et du niveau de fragilité du pôle ou de la commune. Ils sont traités et présentés dans un esprit de monitoring, afin d'obtenir une analyse percutante objectivée qui permet une prise de décision rapide. Ainsi, chaque pôle ou commune est positionné par rapport à l'ensemble du territoire pour

permettre de dégager spontanément les atouts et défis qui le concernent. Cette batterie de données est complétée par une vision prospective sur le plan démographique et par l'identification des principaux faits saillants se dégageant de l'analyse. Pour en faciliter l'utilisation, un « guide de lecture » explicite les indicateurs retenus et les sources de données mobilisées. Une plaquette consacrée à la Communauté Urbaine du Grand Reims (« CUGR en références ») permet également d'appréhender chacun des territoires étudiés au regard de la situation globale de l'intercommunalité.



DYNAMIQUE DU PÔLE



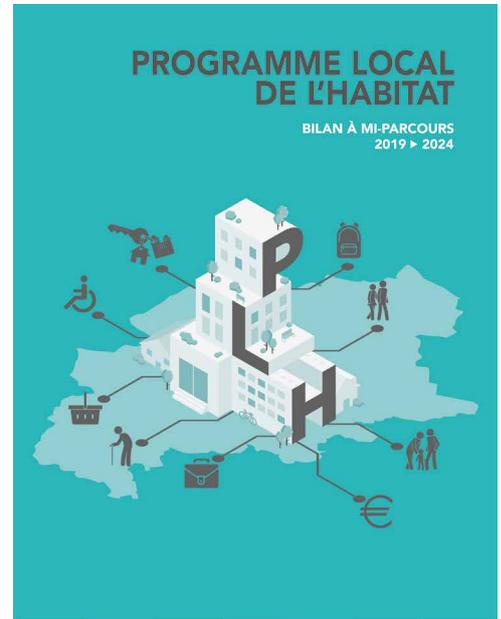
NIVEAU DE FRAGILITÉ DU PÔLE



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 – BILAN À MI-PAROURS

L'année 2022 a été l'occasion de réaliser le bilan à mi-parcours (2019 à 2021) du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Reims. Cette période a largement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences, en impactant notamment les dynamiques en cours de l'habitat et du logement. La majorité des projets engagés dans le cadre du document ont pu malgré tout se poursuivre, dans le cadre de la convention de renouvellement urbain, de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Reims Métropole ou encore du dispositif d'aide à l'accession à la propriété.

Le marché immobilier a également résisté à la "crise", avec près de 2 000 logements neufs réservés par des particuliers et un niveau de mises en vente soutenu. Globalement, à l'issue de cette première période de mise en œuvre du programme, il apparaît que le développement de la stratégie d'attractivité résidentielle du Grand Reims et la déclinaison de ses différents outils (pilotage de la production et charte de la promotion immobilière) devraient permettre une meilleure régulation et donc une maîtrise de la production de logements dans le temps.



L'HABITAT INCLUSIF POUR PERSONNES ÂGÉES

Alors que la crise sanitaire a révélé pleinement la vulnérabilité des personnes âgées en situation d'isolement et l'arrivée progressive de nombreuses personnes vers des situations de dépendance plus ou moins prononcées. De nouvelles questions se posent quant aux modes d'habiter des seniors. Ils ne souhaitent plus forcément avoir à choisir entre le maintien à domicile d'un côté et l'hébergement en institution de l'autre. Depuis un certain nombre d'années, de nouvelles formules d'habitat fleurissent, dites inclusives, qui proposent une alternative au domicile ordinaire pour les personnes en perte d'autonomie.

Dans une note en 2022, l'Agence d'urbanisme a souhaité proposer la présentation du dispositif de l'habitat inclusif, tant dans ses aspects fonctionnels que dans ses ressorts sociaux. Cette production est illustrée à travers les différents projets recensés dans le département de la Marne, et s'intéresse plus particulièrement à deux projets, portés l'un dans les Ardennes et l'autre dans la Marne.



L'HABITAT INCLUSIF POUR PERSONNES ÂGÉES, UN MODÈLE DURABLE POUR NOS AÎNÉS ?

UN NOUVEAU BESOIN

Alors que la crise sanitaire a révélé pleinement la vulnérabilité des personnes âgées en situation d'isolement et que l'actualité sociale est venue renforcer la défiance à l'égard des formes d'hébergement de type EHPAD, le choix historique mais binaire entre le maintien à domicile d'un côté et l'hébergement en institution de l'autre est résolument devenu caduc.

Désormais, il s'agit de **vivre chez soi sans être seul** ! Et donc pour les pouvoirs publics et les acteurs locaux de traduire concrètement cette nécessité de développer des liens de solidarité, de créer des relations interpersonnelles de nature à rompre un isolement potentiellement pathogène. Dans cette note, l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims se propose de présenter le dispositif de l'habitat inclusif dans ses aspects fonctionnels mais aussi dans ses ressorts sociaux. Elle est illustrée à travers les différents projets recensés dans le département de la Marne, et s'intéresse plus particulièrement à deux projets, portés l'un dans les Ardennes et l'autre dans la Marne.

Un nouveau modèle
La définition de l'habitat inclusif a été donnée par la loi ELAN en 2018, qui précise ainsi qu'il est destiné « [...] aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. [...] Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée » (Article L. 201-1 du code de l'action sociale et des familles).

L'habitat inclusif est donc un **habitat partagé**, on y vit à plusieurs en partageant un espace commun, mais chacun avec son logement individuel. Les habitants disposent d'une **aide pour la vie partagée** via l'intervention d'un professionnel, chargé de l'animation, de la coordination ou de la régulation du vivre ensemble. L'habitat est **inséré dans la cité**, de manière à permettre la participation sociale et à limiter le risque d'isolement. Il s'agit de la **résidence principale** de la personne.

TRAITEMENT DE L'EMC² DU GRAND REIMS

L'EMC² (Enquête Ménages Certifiée CEREMA) est une grande enquête portant sur les déplacements effectués par les habitants du Grand Reims. Réalisée tous les 10 à 15 ans, elle permet d'obtenir une photographie très précise des modes employés par les habitants (voiture, marche à pied, transport en commun, vélo, etc.), des raisons pour lesquelles les déplacements sont effectués et des zones de départ et d'arrivée. La précédente enquête a été réalisée en 2006, alors que l'agglomération comptait « seulement » 16 communes.

L'enquête a consisté à interroger près de 6 000 personnes sur le territoire du Grand Reims. Celui-ci a été divisé en 32 zones de tirages d'égale population (plus ou moins 10 000 habitants) et le sondage s'est déroulé à l'automne 2021. L'échantillon de grande taille permet de bénéficier de données suffisamment riches pour effectuer des analyses poussées selon de nombreux critères (âge, zone de résidence, occupation principale, etc.)

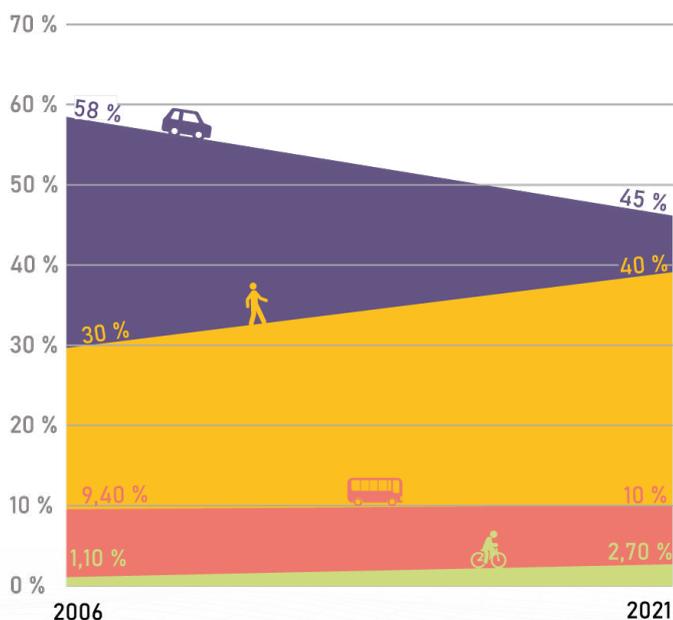
Le CEREMA, partenaire de l'enquête pour la CUGR fournit dans le cadre de son suivi un traitement standard déjà riche d'enseignements : nombre de déplacements par jour selon la zone de résidence, taux de motorisation, part des déplacements intermodaux, etc.

Le Grand Reims en partenariat avec l'Agence a réalisé des traitements complémentaires à cette analyse standard : parts modales selon les distances de déplacements, flux entre les grandes zones définies par l'enquête (Reims, Première Couronne, Grande Couronne), évolution des parts modales depuis l'enquête de 2006,...

Ces premiers chiffres ont fait l'objet d'une publication présentée par la CUGR à l'occasion de la semaine de la mobilité, en septembre 2022.

Ce travail complémentaire au traitement standard se poursuivra au cours de l'année 2023, avec la publication d'un document de synthèse plus complet et le déploiement d'analyses sur des thématiques précises (enchaînements et boucles de déplacements, occurrences horaires, mobilité vers les zones d'activités,...).

Évolution des parts modales sur Reims et petite couronne depuis 2006



Source : EMC² Grand Reims 2021



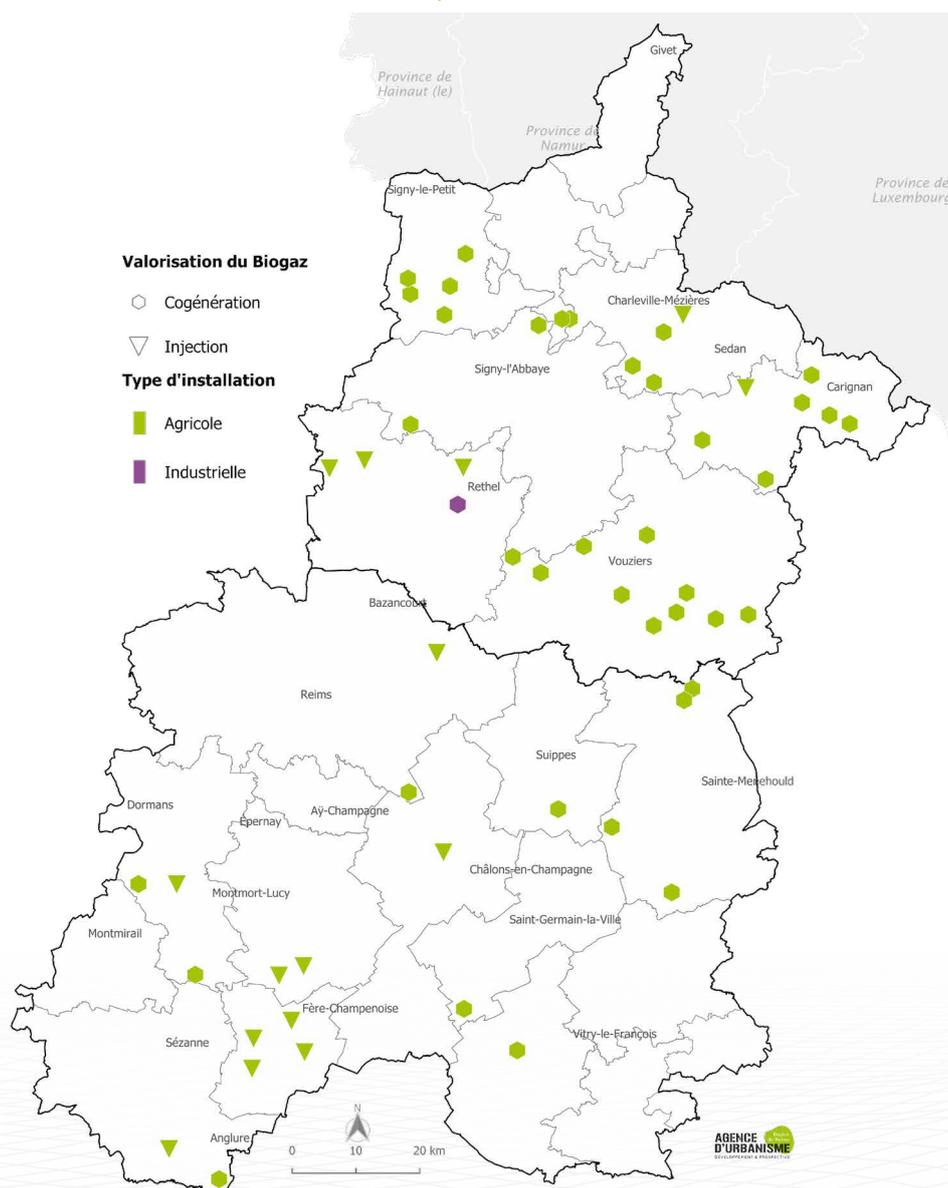
MÉTHANISATION AGRICOLE, QUELS ENJEUX POUR NOS TERRITOIRES

Dans un contexte de crises énergétique et climatique, les réflexions se portent sur nos modes de consommation et de production. Le déploiement des énergies renouvelables apparaît comme la solution pour faire face aux défis de la transition énergétique et parer aux énergies fossiles. La France et plus localement le Grand Est se sont fixés pour objectif d'atteindre 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050. Les collectivités locales devront donc s'appuyer sur un bouquet énergétique diversifié pour atteindre cet objectif au sein duquel la méthanisation représente un fort potentiel. Ce déploiement n'est pas sans conséquences et il s'agit d'anticiper au mieux les retombées de ce développement.

Afin de répondre aux questionnements de ses partenaires, l'Agence a produit une note sur les enjeux du développement de la méthanisation agricole sur les territoires de la Marne et des Ardennes.

Cette note vient apporter un éclairage sur les impacts du développement de la méthanisation agricole sur nos territoires à travers différentes composantes : les paysages, l'agriculture, l'environnement ou encore l'emploi.

Installation de méthaniseurs sur les départements de la Marne et des Ardennes



Source : Ademe SINOE, Novembre 2022 / Réalisation : AUDRR, 2022

OBSERVATOIRE DES FRICHES

Dans le cadre des objectifs de zéro artificialisation nette rappelés par la loi climat d’Août 2021, la requalification des friches apparaît comme un levier d’action incontournable. Les opportunités de recyclages urbains qui amènent du renouveau aux quartiers ou encore la renaturation des sites abandonnés offrent des réponses aux enjeux de renouvellement urbain, de préservation et restauration des milieux naturels et agricoles.

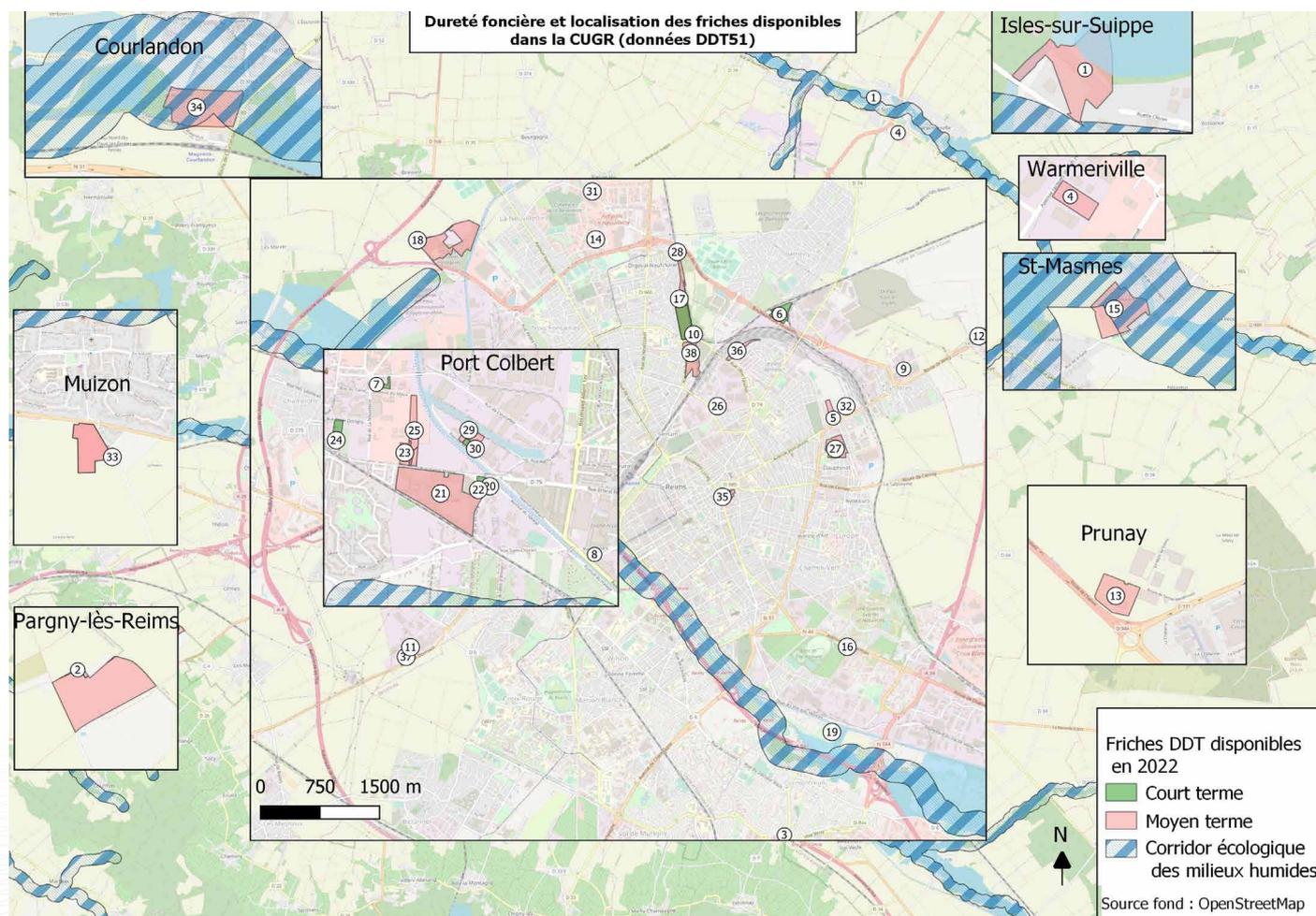
Une connaissance fine de ces friches est nécessaire afin d’en apprécier les coûts de reconversion qui varient selon la nature du site et impactent le modèle économique du futur projet. L’emprise et la nature des bâtiments qui composent le site, la présence éventuelle de pollution, la maîtrise foncière, la remise en état, etc. sont autant de paramètres à intégrer en amont d’un projet de reconversion. Il sera ainsi plus intéressant de concentrer l’effort de renouvellement urbain sur un site au cœur d’un tissu urbain et de privilégier sur des sites

situés hors agglomération, des projets de production d’énergie renouvelable ou de renaturation (car situés sur un corridor écologique par exemple).

L’AUDRR a ainsi engagé un premier travail de recensement des friches sur le Grand Reims sur la base des travaux menés par la DDT 51 et publiés sur l’outil cartofriches. Il ressort de ce premier travail, 43 friches dont plus de la moitié se concentre sur la seule commune de Reims. L’origine de ces friches est très variée et se compose d’anciens sites industriels, de hangars de stockage abandonnés ou encore de terrains vagues.

En 2023, l’AUDRR entend poursuivre ces travaux en y ajoutant des critères de mutabilité selon la configuration des sites et en sollicitant l’expertise d’un groupe de travail sur des questions de pollution des sols, de droits de l’urbanisme ou encore d’environnement.

Travail de dureté foncière sur les friches recensées sur cartofriches



Source : données DDT51 / Fond Open StreetMap

ZAE ARDENNE MÉTROPOLE ET ARDENNES

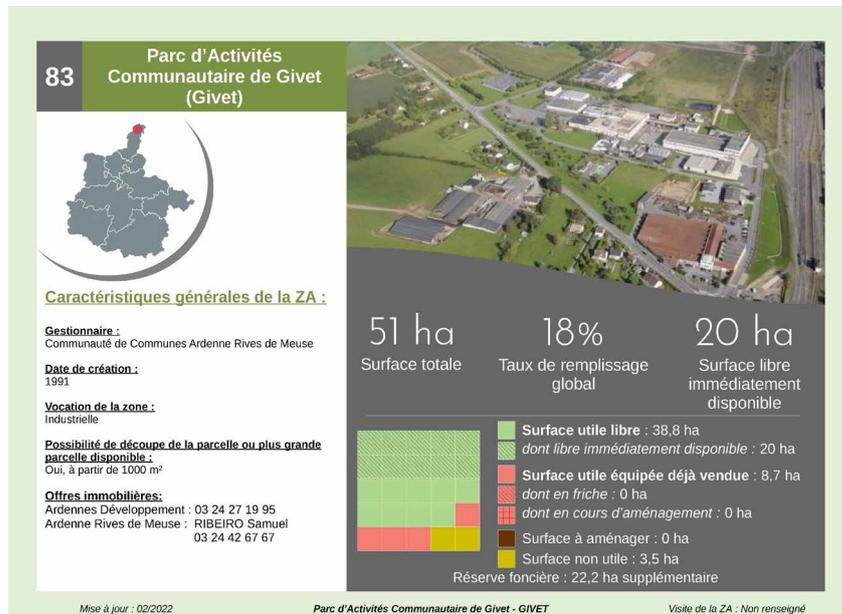
L'AUDRR accompagne la DDT des Ardennes dans le montage d'un atlas des zones d'activités. Celui-ci a un double objectif :

- Offrir un outil de pilotage du foncier économique aux collectivités
- Disposer d'une information exhaustive afin d'élaborer les stratégies de développement d'aménagement économique inscrites dans les documents d'urbanisme.

Lancé officiellement en janvier 2022 par le préfet des Ardennes, les premières étapes ont consisté à recenser l'ensemble des périmètres des zones d'activités, relever les activités présentes sur le terrain, valider les différents indicateurs qui structureront à terme les fiches descriptives.

L'année 2023 verra la sortie de la première version de l'atlas reprenant les critères exigés par la loi climat et résilience concernant la réalisation d'un inventaire des zones d'activités. Cet inventaire obligatoire doit être achevé

Extrait d'une friche sur la commune de Givet



Source : DDT 08

par l'autorité compétente en matière d'aménagement de zones d'activités au plus tard le 20 août 2023 et actualisé tous les 6 ans.

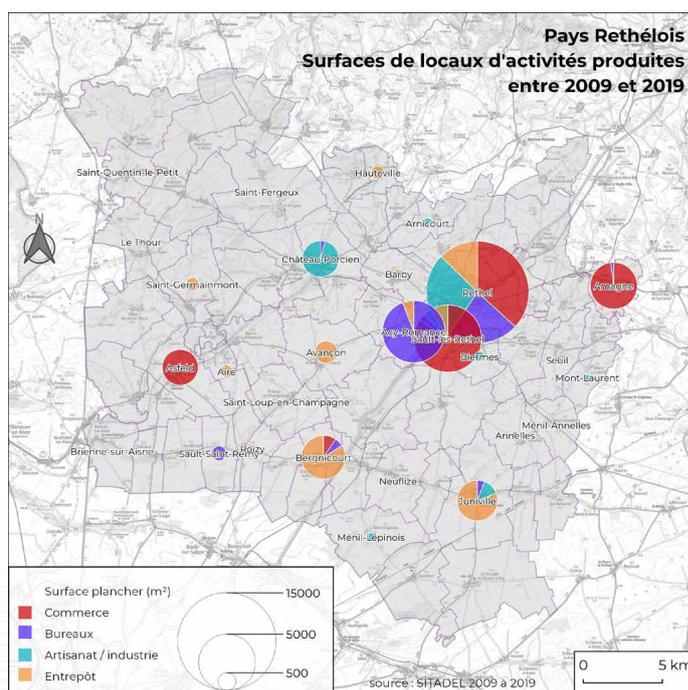
OBSERVATOIRE DU FONCIER DU PAYS RETHÉLOIS

Dans le cadre de ses missions d'analyse des territoires, l'Agence a accompagné la Communauté de Communes du Pays Rethélois dans la mise en place d'un observatoire du foncier avec pour objectifs de mesurer et de suivre la consommation foncière à l'échelle de son territoire.

Cet observatoire constitue un outil de connaissance et de suivi précis des évolutions de la situation du territoire à l'échelle du Sud des Ardennes, en lien avec l'élaboration du SCoT Sud Ardennes. Cet outil pourra également être employé utilement pour le suivi du PLUi du Pays rethélois et pour le pilotage dans le temps d'un ensemble de politiques publiques.

Lancé en 2021, la première étape a consisté à créer le socle de l'observatoire avec l'élaboration d'un atlas des tissus urbains et le montage d'un tableau de bord de suivi d'indicateurs.

En 2022, le traitement des premières données (en Temps Zéro (TO)) a permis de commencer à traiter les premiers résultats de mesure d'évolution du foncier.



OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTÉ

Depuis 2018, l'Agence d'urbanisme porte un projet d'observation de la santé à l'échelle de la Ville de Reims, inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) 2018-2020, prorogé jusque fin 2023. Cet Observatoire Local de la Santé (OLS) s'est structuré au fil des années autour d'un corpus de données issues de multiples acteurs locaux producteurs des données pertinentes (ARS, CAF, CPAM, CD, DSDEN...). En 2022, le Tableau de bord santé, qui rassemble et commente l'ensemble des indicateurs produits depuis le début de l'OLS dans un même document, s'est enrichi de nouvelles données fournies par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

de la Marne sur les consultations des jeunes enfants. Cette édition du tableau de bord a notamment mis en exergue la nette hausse du nombre de patients pris en charge en 2021 par les services de pédopsychiatrie, à la suite des confinements et restrictions observés en 2020 dus à la pandémie. En 2023, outre l'actualisation du Tableau de bord santé, l'Agence d'urbanisme produira un travail d'analyse d'une enquête menée auprès de la population rémoise au cours du premier trimestre 2023, qui servira à définir les futures orientations du prochain contrat local de santé.



L'OBSERVATOIRE DU TOURISME

L'observation est l'un des savoir-faire clés de l'Agence, c'est en ce sens qu'elle intervient auprès de ses partenaires. De manière annuelle, l'Agence organise et pilote la mise en place d'un outil d'observation locale avec l'expertise de l'Office du Tourisme et du Comité Régional du Tourisme.

L'observatoire du tourisme a un double objectif : celui de restituer une photographie du territoire sur les tendances économiques touristiques mais aussi de créer un lieu d'échanges, de concertation et de mise en réseaux des différents acteurs pour créer un outil d'observation transversal. Dans un premier temps, l'objectif a été de centraliser l'ensemble des données détenues par chacun des acteurs en formalisant des partenariats. Dans un second temps un tableau de bord d'indicateurs adapté à notre territoire été créé afin d'envisager le bon

fonctionnement de l'observatoire et la mise en place d'un baromètre régulier. L'analyse de l'attractivité touristique est aussi un élément essentiel au fonctionnement de cet observatoire, ainsi, l'agrégation de ces indicateurs permet de mesurer et d'analyser l'activité touristique afin de disposer de chiffres clés du tourisme à l'échelle du Grand Reims. Cet outil agit comme un outil d'aide à la décision et permet aussi l'initiative de démarches exploratoires notamment autour des indicateurs de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et des démarches nationales au travers d'un benchmark des bonnes pratiques.

Ce travail est le fruit d'un lien partenarial fort et perdurera pour les prochains programmes de travail pour lesquels l'Agence est d'ores et déjà mobilisée sur des sujets d'attractivité touristique.

UN SYSTÈME D'OBSERVATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DÉDIÉ AU GRAND REIMS

Mis en place en 2021 par l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, le système d'observation économique du Grand Reims s'est développé en 2022. Celui-ci s'articule autour de deux outils : des chiffres clés synthétiques et un tableau de bord de conjoncture trimestriel.

Les chiffres clés ont pour vocation d'apporter aux acteurs locaux une vision rapide des grandes composantes socio-économiques de la Communauté Urbaine ainsi que les grandes tendances. Sont ainsi mis à disposition du lecteur les principaux éléments portant sur la démographie, le tissu économique et l'emploi. Deux notes ont ainsi été publiées, l'une portant sur le Grand Reims, l'autre détaillant les données à l'échelle de la ville de Reims.

Le second a pour objet d'analyser les dernières tendances économiques du Grand Reims et contient des indicateurs avancés permettant d'anticiper les tendances à court terme. Le dernier numéro paru souligne par exemple

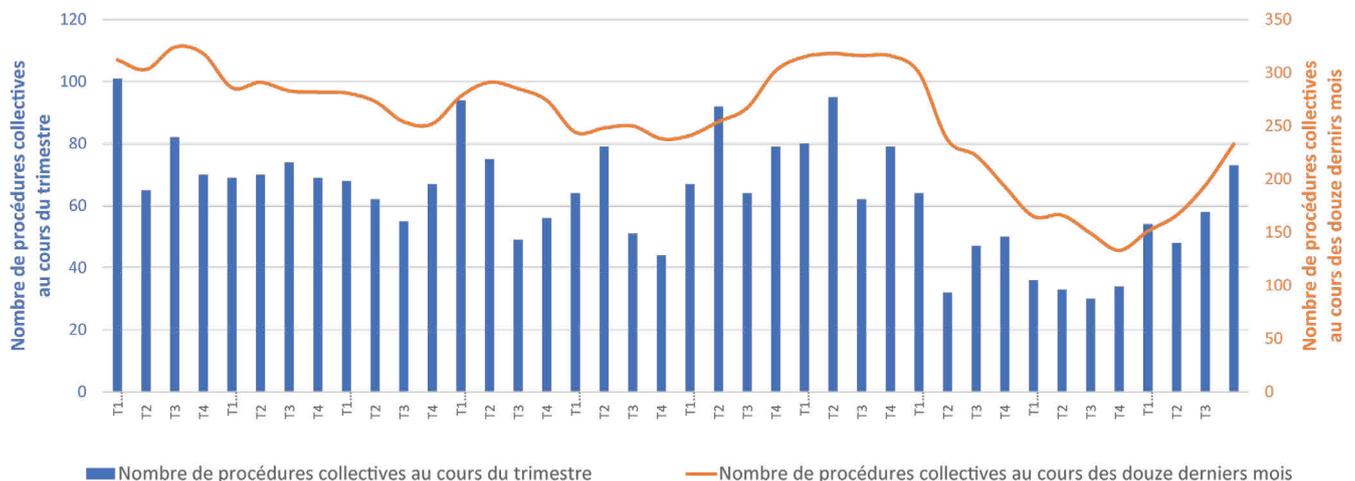


DÉMOGRAPHIE



la hausse inquiétante des procédures collectives. Celles-ci demeurent, pour l'instant, inférieures aux niveaux enregistrés avant la crise sanitaire, mais l'accélération des liquidations d'entreprises risque d'entraîner une augmentation soudaine des défauts de paiement et une propagation des difficultés aux fournisseurs, notamment quand ce sont des PME qui font l'objet d'une liquidation (plus de 120 PME liquidées dans le Grand Reims en 2022).

Evolution du nombre de procédures collectives dans le Grand Reims (données brutes)



Source : CapFinancials - Traitement AUDRR

L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DU GRAND REIMS

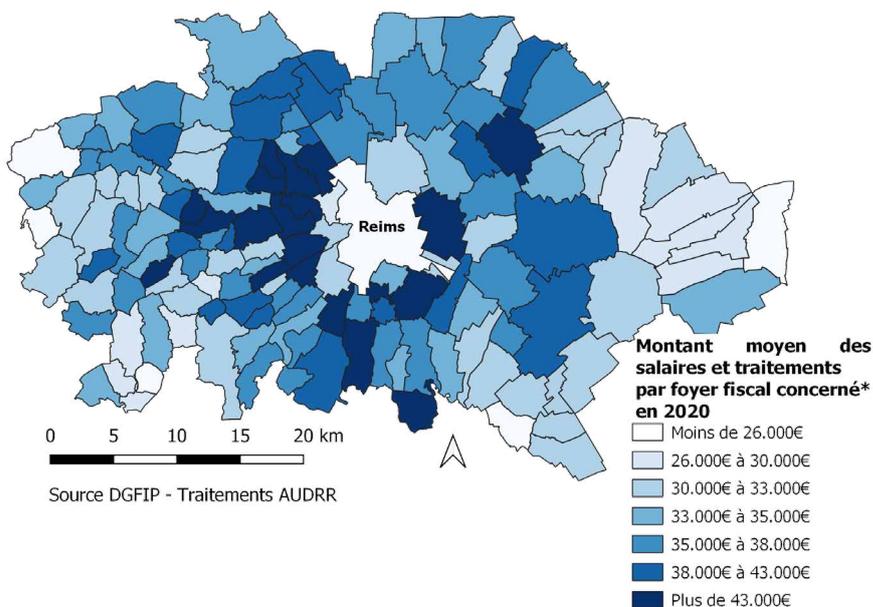
En complément du système d'observation socio-économique du Grand Reims, l'AUDRR dispose également d'un observatoire très détaillé des entreprises et de l'emploi sur le territoire de la Communauté Urbaine. Celui-ci est activé ponctuellement en fonction des besoins.

Après une première activation en 2019, une seconde vague d'analyse a été réalisée en 2022 et a donné lieu à la publication de deux notes, l'une dédiée aux emplois du Grand Reims, l'autre aux établissements.

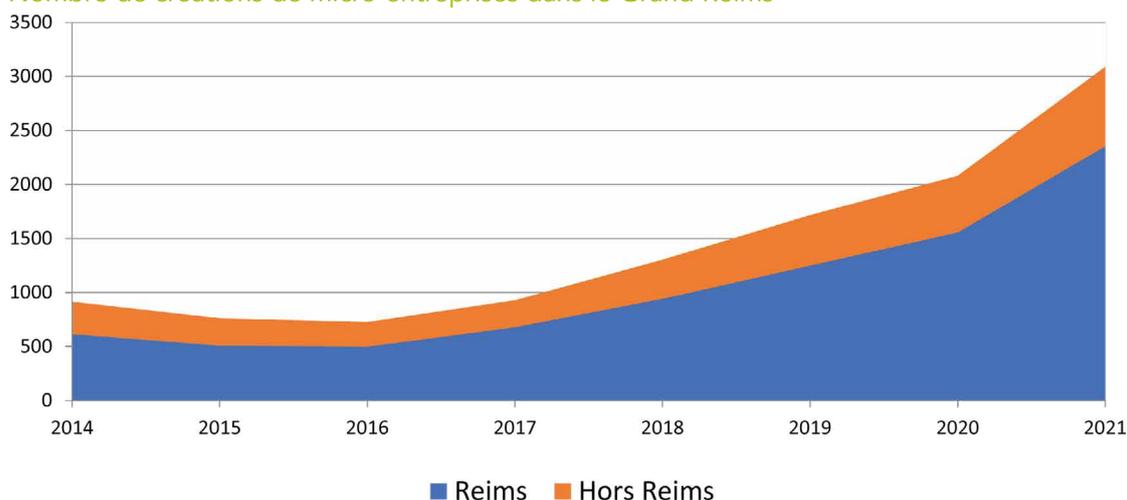
La première permet de zoomer précisément sur l'ensemble des caractéristiques des emplois du Grand Reims : poids des différents secteurs d'activité, de l'artisanat, taux d'activité et taux d'emploi, niveau de précarité des emplois, niveau de salaire des habitants, intérim et emploi des jeunes...

La seconde propose une analyse approfondie des établissements implantés sur le Grand Reims : secteurs d'activité, taille, dynamique de création, fermetures, taux de survie, profil des dirigeants d'entreprise, zooms sur les micro-entreprises, l'artisanat, les entreprises agricoles et les associations, dépendance du tissu économique local à l'extérieur, etc.

Montant moyen des salaires et traitements par foyer fiscal concerné* en 2020 selon la commune



Nombre de créations de micro-entreprises dans le Grand Reims



Source : INSEE REE - Champ marchand non agricole - Estimations AUDRR

OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Disposant d'une expertise reconnue dans le champ de l'observation et dans le montage de partenariats depuis plus de 40 ans, l'Agence coordonne en étroite collaboration avec le Grand Reims et les acteurs de l'immobilier, l'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise (OIE).

L'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise fournit un état des marchés de bureaux, de locaux d'activités, d'entrepôts/logistique et de locaux commerciaux. Il s'appuie sur les données des commercialisateurs privés et publics (campagne de collecte menée par l'AUDRR).

Il permet de suivre les dynamiques de construction, de commercialisations (locations et ventes) et de disponibilités, pour les quatre catégories de locaux, sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie d'attractivité territoriale qui vise à faire du Grand Reims un territoire de choix, pour maintenir et développer ses forces vives et en attirer de nouvelles.



Un observatoire aux multiples finalités

- Apporter de la lisibilité sur le marché de l'immobilier d'entreprise du Grand Reims et sur son évolution
- Fournir à ses membres les informations statistiques leur permettant d'appréhender le mieux possible leur marché
- Disposer des données nécessaires pour renforcer l'attractivité économique de Reims et du Grand Reims auprès des investisseurs, des entreprises
- Constituer le lieu privilégié où se rencontre et échange l'ensemble des acteurs concernés

Objectif central : Promouvoir le territoire du Grand Reims et renforcer son attractivité en dehors de toute concurrence entre acteurs.

La méthodologie

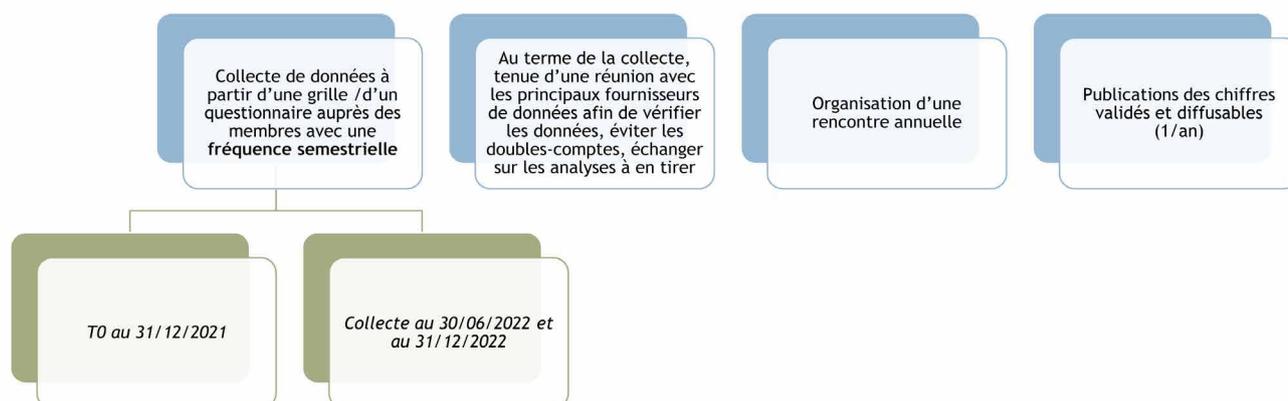


SCHÉMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SLESRI)

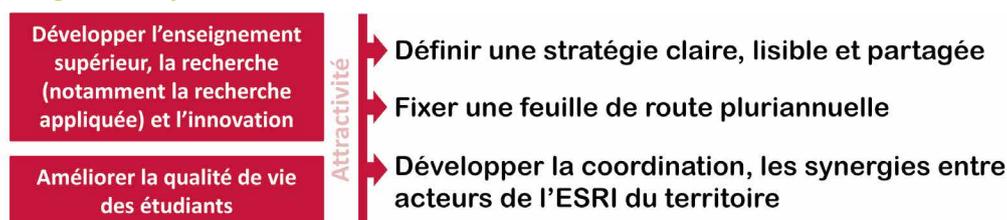
Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de développement territorial, la Communauté Urbaine du Grand Reims a décidé de faire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche l'un des axes majeurs de sa stratégie. Pour ce faire, elle a décidé de se doter d'un outil à la fois stratégique et opérationnel qui se traduira par l'élaboration d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

Ce document stratégique fixera pour les années à venir les grandes ambitions du territoire, les objectifs à atteindre en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche

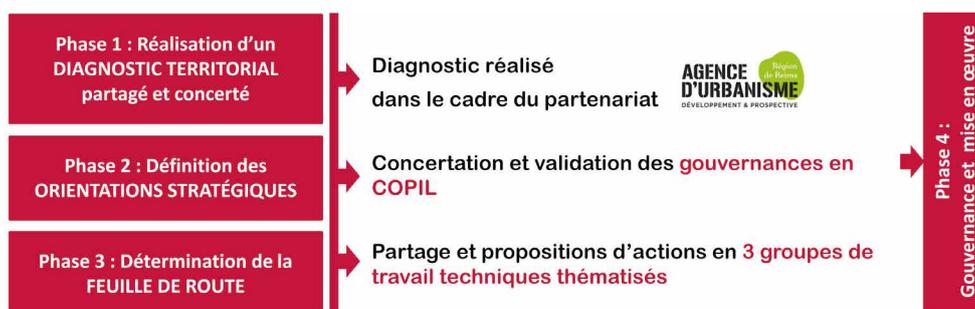
et d'Innovations (ESRI) et les actions opérationnelles. Ce schéma constituera la feuille de route en matière d'ESRI pour la Communauté Urbaine, les acteurs de l'ESR et les forces vives du territoire.

Dans le cadre de ce schéma, l'Agence a accompagné la CUGR pour établir la méthodologie d'élaboration, assurer la réalisation du diagnostic territorial en identifiant les forces/faiblesses, opportunités/menaces en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et participer à l'animation des groupes de travail techniques thématiques.

De grands objectifs



Une méthodologie en 4 phases



LE LANCEMENT D'UNE GRANDE ENQUÊTE ÉTUDIANTE DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT (OTLE)

Depuis 2018 au côté du Grand Reims, d'Ardenne Métropole et de nombreux partenaires de l'ESR et du logement étudiant, l'Agence pilote un Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE). Dans le cadre de la feuille de route 2022 de cet OTLE, les membres ont souhaité inscrire des actions visant à mieux connaître le public estudiantin, à les concerter et à les impliquer à travers le lancement d'une grande enquête étudiante et par la constitution d'un « panel étudiants ».

Une enquête aux objectifs multiples

1. Recueillir les perceptions, les attentes et les besoins de la vie étudiante dans toutes ses dimensions
2. Nourrir la connaissance, les réflexions actuelles et futures sur la vie et les pratiques estudiantines
3. Co-construire une politique ambitieuse pour le public étudiant, les réseaux et les adhérents associés, pour le territoire et pour le rayonnement des établissements ESR
4. Renforcer et adapter la politique d'attractivité (accueil et maintien) en faveur du public étudiant
5. Prioriser les actions à mener afin de répondre aux nouvelles attentes et comportements des étudiants

Ce sont près de 90 questions organisées autour de six thématiques clés à la vie étudiante auxquels environ 1 900 étudiants ont répondu :

1. Le dynamisme estudiantin du Grand Reims
2. Le parcours des étudiants
3. Le logement et les déplacements
4. La vie étudiante
5. La santé
6. Les ressources financières

Une période d'un mois et demi a été dédiée à la diffusion de cette grande enquête étudiante avec notamment une large campagne de communication relayée par les médias locaux et l'ensemble des partenaires de l'ESR.

La grande enquête étudiante sera annuellement enrichie par des « enquêtes flash » sur des thématiques variées et ciblées.



Vers la constitution d'un panel « étudiants »

Toujours dans l'optique d'impliquer le public étudiant dans l'élaboration de sa politique estudiantine, la collectivité a souhaité constituer dès la rentrée 2022, un panel d'étudiant(s), d'associations étudiantes et d'acteurs locaux de l'ESR et aura pour finalité d'échanger sur leurs attentes, sur les axes d'amélioration à conduire en matière de vie étudiante, de logements, de mobilités, ... Le panel « étudiants » se réunira à raison de 4 fois par an.

02

AXE 2 - APPUYER LES PROJETS DE TERRITOIRE, BÂTIR LES DOCUMENTS CADRES

La planification réglementaire doit avant toute chose aider les territoires à s'adapter aux contraintes qui lui sont imposées. Ces contraintes législatives ne constituent qu'un cadre dans lequel les territoires doivent inscrire une réflexion prospective, collective et élargie. Le passage progressif ces dernières années d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet implique un changement dans la manière d'accompagner les collectivités au moment d'élaborer leurs documents cadres. L'échelle de réflexion, aujourd'hui supracommunale, les nouveaux champs d'expertises à investiguer comme l'approvisionnement alimentaire ou encore les enjeux du dérèglement climatique, nous imposent de questionner nos modèles.

L'Agence accompagne les collectivités tout au long de leur stratégie d'aménagement ; du projet de territoire, à l'évaluation des politiques publiques. S'appuyant sur son expérience de 2021 marquée par la construction du projet de territoire du Grand Reims, l'Agence a accompagné Ardenne Métropole en 2022 dans l'élaboration de son propre projet autour d'une triple ambition : rendre le territoire attractif, solidaire et responsable.

La participation de l'Agence dans l'élaboration des Plans Climat Air Energie du Grand Reims et d'Ardenne Métropole témoigne quant à elle, d'une volonté d'intégrer les différents enjeux, notamment environnementaux, dans la construction des documents cadres portés par l'Agence – documents qui s'articulent avec d'autres schémas, plans ou chartes. À ce titre, l'Agence poursuit sa participation dans l'élaboration des documents cadres du département des Ardennes, à savoir le PLU-i de l'Argonne Ardennaise

et les SCoT Nord et Sud Ardennes. Après avoir affirmé les ambitions politiques dans leur plan d'action stratégique ou leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable, l'année 2022 voit ces procédures entrer dans leurs dernières phases avant leur arrêt. Des ateliers de réflexion sur les orientations qui s'appliqueront demain sur ces territoires ont ainsi été organisés. Ces séances de travail s'inscrivent dans une démarche prospective et de concertation nourries par les représentants politiques, élargies aux personnes publiques associées et aux habitants qui y conjuguent leurs expertises et leurs attentes.

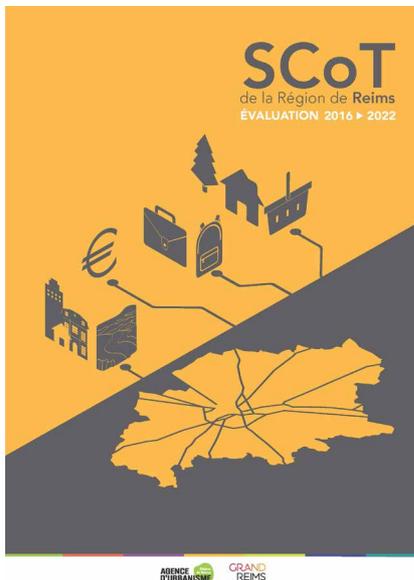
À une autre échelle, depuis la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) à Reims, l'Agence participe au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à l'inventaire des immeubles présents dans le périmètre. Cette connaissance fine servira à établir le futur plan de valorisation du patrimoine.

Enfin, dans sa capacité d'évaluation des politiques publiques, l'Agence a réalisé en 2022 le bilan du SCoT de la région de Reims, six ans après son approbation. Un rapport composé d'une trentaine de fiches-indicateurs a permis à la Communauté Urbaine d'interroger les premiers effets des orientations inscrites dans le document, et ainsi de juger la nécessité d'une révision. Dans la continuité de ces travaux, l'Agence d'urbanisme de Reims sera mobilisée en 2023 sur la révision du SCoT de la Communauté Urbaine du Grand Reims et l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunale intégrant le Plan Local Habitat.

BILAN DU SCoT DE LA RÉGION DE REIMS T+6

En réponse à l'article L143-28 du code de l'urbanisme créé par l'ordonnance du 23 septembre 2015, la Communauté Urbaine du Grand Reims a procédé à l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims 6 ans après son approbation le 17 décembre 2016. L'évaluation, réalisée par l'AUDRR, vise à apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le SCoT est susceptible d'avoir une incidence et les effets des grandes orientations inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Cette évaluation s'articule en 5 grands axes, nommés réseaux, qui traitent des questions de développement résidentiel, économique, d'agriculture, d'environnement et de mobilités. Ces 5 grands axes regroupent une trentaine de fiches-indicateurs de suivi permettant *in fine* de répondre à 11 questions évaluatives et d'apprécier les trajectoires empruntées par le territoire au regard des ambitions politiques inscrites dans le SCoT. Chaque fiche reprend les objectifs inscrits dans le DOO et les confrontent aux phénomènes observés entre 2016 et 2022. La fiche-indicateur précise si la trajectoire est pour l'heure conforme aux attentes, atteignable sous conditions ou enfin, antagoniste au regard des ambitions politiques formulées. Des extraits de règlement ou d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de PLU sont également insérés afin de démontrer la mise en application des objectifs et orientations dans les documents sur lesquels le SCoT exerce une influence. Par exemple, dans le règlement d'un PLU d'un bourg-centre, des dispositions sont prises pour autoriser sous conditions les constructions et installations afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation.



RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION 2016-2022 DU SCoT DE LA RÉGION DE REIMS

Le Schéma de Cohérence territoriale de la Région de Reims a été approuvé le 16 décembre 2016 et répond aux exigences de l'ordonnance du 23 septembre 2015. Il est composé de 3 documents : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO). En réponse à l'article L143-28 du code de l'urbanisme créé par cette même ordonnance, la Communauté Urbaine du Grand Reims procède à l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims. Cette évaluation réalisée à 6 ans vise à apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le SCoT est susceptible d'avoir une incidence et des effets des grandes orientations inscrites dans le DOO. Bien que l'exercice d'évaluation mené ici porte sur une période de 6 ans, c'est la trajectoire de chaque phénomène qui est analysée et projetée sur la temporalité d'application du document à un horizon de 20 ans. Le rapport de présentation a dressé une liste d'indicateurs de suivi structurée selon 5 grands objectifs du DOO.

- Réseau urbain : Support d'une urbanisation équilibrée et économe en espaces
- Réseau économique et commercial : Facteur de dynamisme et d'attractivité territoriale
- Réseau agricole : Facteur de compétitivité
- Réseau vert et bleu : Vecteur de préservation des ressources naturelles et de valorisation du cadre de vie
- Réseau de mobilité : Support d'une urbanisation interconnectée

Chaque objectif se rapporte à 2-3 grands enjeux à suivre, consultés sous forme de onze questions évaluatives qui sont abordées dans cette synthèse.

Tableau de synthèse des fiches indicateurs

Questions évaluatives	Indicateurs	Trajectoires
L'objectif de 1 200 logements annuel est-il atteint ?	Evolution et répartition de la construction de logements	
L'offre en logements répond-elle aux besoins de la population ?	Evolution de la part des constructions individuelles et collectives Répartition des logements aidés Evolution du logement locatif Evolution de l'offre en hébergement pour personnes âgées	
La consommation foncière est-elle optimisée, au regard des enveloppes foncières ?	Evolution du rythme de la consommation foncière Densités produites dans les urbanisations en extension Evolution des surfaces d'espaces NAF	
L'activité économique est-elle renforcée en lien avec l'armature territoriale et commerciale ?	Evolution et localisation des emplois dont les salariés privés Evolution du chômage Evolution du nombre d'établissements de commerces de proximité Evolution du commerce de grandes surfaces	
L'activité agro-viticole est-elle préservée ?	Evolution de la SAU et de la production brute standard Evolution des exploitations et du nombre d'exploitants	
Le fonctionnement écologique du territoire est-il renforcé ?	Permanence ou évolution des éléments naturels et forestiers nécessaires au fonctionnement écologique Préservation et renforcement des corridors écologiques	
Les caractéristiques paysagères locales sont-elles préservées et valorisées ?	Localisation des implantations nouvelles par rapport aux secteurs à sensibilité paysagère	
Les interfaces ville-campagne sont-elles gérées ?	Localisation des implantations nouvelles par rapport aux coupures non bâties Éléments naturels liés au réseau hydrographique et à son cortège végétal Evolution des linéaires et espaces favorisant l'ouverture paysagère	
Les conditions pour une transition énergétique et climatique sont-elles favorisées ?	Urbanisation des secteurs desservis par rapport aux transports collectifs Exigences de stationnement à proximité des dessertes de TC Evolution des émissions de GES Evolution de la production d'énergies renouvelables et de la consommation d'énergie Performance énergétique des bâtiments Evolution de la consommation en eau Evolution des établissements de proximité	
La sensibilité du territoire aux risques naturels est-elle prise en compte ?	Implantation de l'urbanisation nouvelle Evolution de l'imperméabilisation du sol Evolution de préservation des zones inondables	
L'organisation urbaine favorise-t-elle l'accessibilité aux modes de transports alternatifs à la voiture ?	Evolution de la part modale des transports alternatifs à la voiture dans les déplacements quotidiens Evolution de la qualité de l'offre en bus et en trains Logements créés à proximité des arrêts de transports collectifs	

De ces fiches-indicateurs, une analyse croisée est réalisée en appui des questions évaluatives et dresse ainsi des pistes d'amélioration nécessaires pour corriger certaines trajectoires qui divergent pour l'heure des objectifs inscrits dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Parmi les questions évaluatives qui figurent dans le document on note par exemple :

- L'offre en logements répond-elle au besoin de la population ?
- La consommation foncière est-elle optimisée au regard des enveloppes foncières ?
- L'activité agro-viticole est-elle préservée ?
- Les caractéristiques paysagères locales sont-elles préservées ?
- L'organisation urbaine favorise-t-elle l'accessibilité aux modes de transport alternatifs à la voiture ?

A l'issue de cette première évaluation, les trajectoires observées respectent globalement les ambitions

politiques inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Des pistes d'améliorations sont néanmoins soulevées, notamment dans la répartition territoriale des types de logements, dans le renforcement des continuités écologiques, la desserte en transport en commun des extensions urbaines ou encore l'empreinte anthropique sur la ressource naturelle.

Afin de faciliter la lecture de ce rapport de 100 pages, un résumé (digest) de 8 pages a été réalisé en parallèle reprenant l'analyse croisée des questions évaluatives.

Cette évaluation a été présentée lors du conseil communautaire de novembre 2022. Elle a permis d'acter la révision du SCoT pour répondre d'une part aux exigences des dernières lois, élargir le périmètre, en passant de 126 à 143 communes et surtout, transposer les ambitions du projet de territoire dans le document stratégique d'aménagement qu'est le SCoT.

Exemple d'une fiche indicateur

RÉSEAU VERT & BLEU

Question évaluative
LES CONDITIONS POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE SONT-ELLES FAVORISÉES ?

Indicateur 27 : Evolution des établissements de proximité

Détail de l'indicateur : L'évolution entre 2015 et 2020 (dernières données disponibles) des établissements de la gamme de proximité de la base permanente des établissements de l'INSEE est analysée. Les fichiers BPE 2015 et BPE 2020 sont utilisés ainsi que le fichier BPE des évolutions 2015-2020 pour donner au maximum les ruptures statistiques entre les 2 millésimes, la nomenclature évoluant d'une année à l'autre. Par exemple, la restauration rapide intègre aujourd'hui le domaine de la restauration qui va nécessairement faire progresser artificiellement les chiffres.

Evolution de l'offre en équipements de proximité par niveau d'armature entre 2015 et 2020

	POLE MAJEUR	POLE SECONDAIRE	BOURG APPUI	BOURG STRUCTURANT	COMMUNE RURBAINE	COMMUNE RURALE
Commerces	+	+	+	-	+	+
Boucherie, charcuterie	+	=	=	-	-	=
Boulangerie	+	+	=	+	+	+
Épicerie, supérette	+	+	=	+	+	+
Fleuriste - jardinerie - animalerie	+	+	+	-		
Enseignement	+	=	=	=	-	=
École élémentaire	+	=	=	=	-	=
Santé	+	+	+	+	+	+
Chirurgien dentiste	-	-	+	+	+	+
Infirmier	+	+	+	+	+	+
Masseur kinésithérapeute	+	+	+	+	-	-
Médecin généraliste	-	+	+	+	=	=
Pharmacie	-	-	=	=	=	=
Services aux particuliers	+	+	+	+	+	+
Agence immobilière	+	+	+	+	+	+
Bureau de poste, relais poste, agence postale	+	=	=	=	=	=
Coffeur	+	+	+	+	+	+
Electricien	+	+	+	+	+	=
Entreprise générale du bâtiment	+	+	+	+	=	=
Institut de beauté - onglerie	+	+	=	+	+	+
Maçon	+	+	+	+	+	+
Menuisier, charpentier, serrurier	+	-	+	+	+	+
Plâtrier, peintre	+	+	-	+	+	+
Plombier, couvreur, chauffagiste	+	+	-	+	+	-
Réparation automobile et de matériel agricole	+	+	+	+	+	+
Restaurant, restaurant rapide	+	+	+	+	+	-
Transports et déplacements	+	+	+	+	+	-
Taxi - VTC	+	+	+	+	+	-

Source : BPE 2015-2020 / Traitement AUDRR

Analyse des traitements

Entre 2015 et 2020, on observe une hausse générale du nombre d'établissements de commerces et services de proximité sur le périmètre du SCoT de la Région de Reims. Les plus fortes progressions se retrouvent dans les services aux particuliers qui augmentent quel que soit le niveau d'armature. Le nombre de restaurants, coiffeurs, artisans est en nette progression. En revanche, les commerces sont en légère baisse dans les bourgs structurants, alors qu'ils progressent dans les autres niveaux de l'armature. Ce sont principalement les boucheries-charcuteries et les fleuristes qui disparaissent tandis que le nombre d'épiceries et de boulangeries progresse partout.

Concernant l'enseignement de proximité (écoles élémentaires), les communes rurales disposent toujours d'une offre sur leur territoire, même si celle-ci a diminué sur la période au profit de regroupements scolaires.

L'offre globale en santé de proximité stagne (médecine générale et chirurgien-dentiste) mais progresse sur le paramédical (infirmier / kinésithérapeute) et notamment de manière significative dans les rangs inférieurs de l'armature.

Bien que l'analyse se concentre sur une période restreinte (2015-2020), on saisit à travers l'évolution du nombre d'établissements, de services et commerces de proximité, des changements de pratiques ou l'offre n'est plus uniquement disponible en boutique mais peut prendre également une forme itinérante (exemple des agences immobilières, coiffeurs, instituts de beauté avec de fortes progressions dans le périurbain).

Analyse évaluative

La recherche d'une offre de services et d'équipements de proximité répond à deux objectifs dans le SCoT de la Région de Reims. Le premier est de développer une armature territoriale de proximité permettant à ses habitants de disposer d'une offre répondant à leurs besoins de quotidienneté, jusque dans les communes rurales et urbaines. Les bourgs d'appui et structurants complètent cette offre lorsqu'elle est insuffisante dans les villages. Cette offre de proximité répond également à un deuxième objectif : limiter les déplacements en véhicule individuel des individus vers les pôles majeurs et secondaires du territoire et réduire ainsi la production de gaz à effet de serre.

L'objectif de favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants sur les différents niveaux de l'armature territoriale est atteint et la tendance générale ne semble pas s'inverser sur les prochaines années. Une offre de proximité est présente sur les rangs inférieurs de l'armature. Cette offre s'enrichit quantitativement et qualitativement dans les niveaux plus élevés de l'armature territoriale, assurant ainsi une centralité au sein des différents bassins de vie y compris dans les quartiers du pôle majeur et des pôles secondaires. Elle participe ainsi à développer une métropole à taille humaine et accessible.

Cible trajectoire

Objectif sur la trajectoire souhaitée.



Extrait d'une OAP sectorielle du PLU (Pôle secondaire du secteur centre) :

« Les opérations d'urbanisation seront mixtes et devront intégrer des logements, des équipements et/ou l'implantation d'activités privilégiant les commerces et services de proximité, de quotidienneté »

RÉVISION DU SCoT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

Dans le cadre des travaux de révision du SCoT engagés par la CUGR en 2022, l'Agence a accompagné la Communauté Urbaine du Grand Reims dans l'organisation et l'animation de séminaires d'acculturation. La finalité de ces séminaires étant d'acculturer les élus aux sujets d'aménagement du territoire abordés dans un SCoT, d'échanger et d'en débattre avec eux.

Ces ateliers se sont articulés autour de 4 temps et ont permis de dégager la vision des élus sur la thématique étudiée pour le futur SCoT, les 3 enjeux prioritaires et enfin l'échelle de territorialisation de cette vision et de ces enjeux.

3 ateliers d'acculturation ont été organisés en 2022 :

- «Territoire de ProximitéS » le 02 juillet 2022 à Bétheny
- «Territoire en TransitionS » le 15 octobre 2022 à Tinqueux
- «Territoire de Valorisation des PatrimoineS » le 19 novembre 2022 au Stade Delaune

Séminaire SCoT "Territoire de Valorisation des Patrimoines"



Le 19 novembre 2022 au Stade Delaune

RÉFLEXION SUR LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ DES PORTES DU LUXEMBOURG

La communauté de commune des Portes du Luxembourg a pris la compétence mobilité en 2021 à la faveur de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités. L'AUDRR a accompagné la collectivité dans sa réflexion sur les opportunités pour développer un service de mobilité offrant une alternative à la voiture individuelle, notamment à destination des personnes non-autonomes dans les déplacements. Ces usagers prioritaires sont les jeunes, seniors, précaires, personnes empêchées et plus généralement tous les ménages sans véhicule.

Un premier diagnostic a mis en lien le nombre de personnes ciblées et leur localisation par rapport à l'offre de services et équipements présents sur le territoire et à Sedan, pôle principal le plus proche.

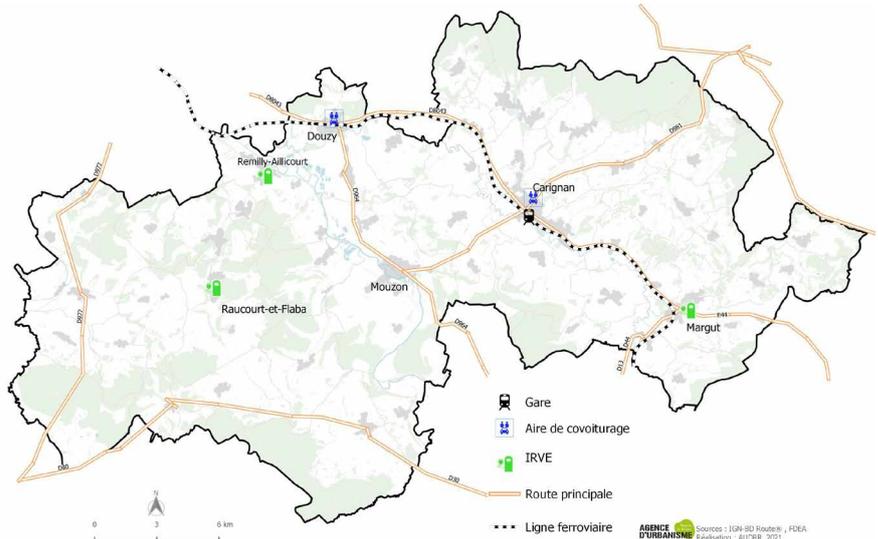
Parallèlement, un questionnaire a été envoyé auprès de certaines personnes ressources, élus, responsables d'association ou de services publics afin de connaître leur perception des enjeux de mobilités sur le territoire et les évolutions souhaitées.

Suite à ces travaux, une estimation des besoins a pu être réalisée, permettant de déterminer le dimensionnement souhaitable pour un service de transport complémentaire à l'offre déjà existante.

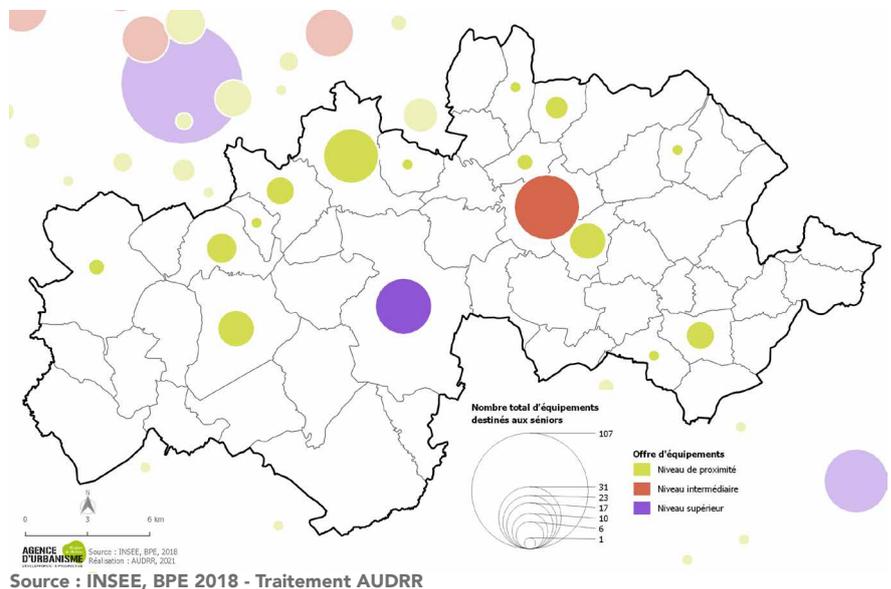
Le choix s'est porté sur un service de Transport à la Demande (TAD), des scénarios de services adaptés aux enjeux locaux ont été esquissés par l'AUDRR. Différentes fiches ont été élaborées, présentant les systèmes possibles avec les modalités de service, les lieux de desserte envisagés, les coûts estimés et le public ciblé. Le TAD peut en effet être total (en porte à porte), avec des lieux de desserte et des lignes identifiés, voir avec des zones différentes desservies selon les jours.

Cela a permis d'amorcer les réflexions de la collectivité sur la mise en place d'un système adapté. Le choix s'est finalement porté sur un système de transport à la demande lancé fin 2022. Le portage est fait par la collectivité, déléguant la gestion et la mise en place à l'association locale Familles Rurales. La configuration territoriale incite à s'appuyer sur les ressources présentes, en conjuguant l'utilisation d'un parc de minibus déjà existant, complété par un réseau de chauffeurs bénévoles en voiture effectuant un transport à la demande en porte à porte.

Principales infrastructures de transport présentes sur le territoire (hors lignes de bus)



Offre d'équipement à destination des seniors, selon le niveau de rayonnement



Source : INSEE, BPE 2018 - Traitement AUDRR

SCoT SUD ARDENNES

L'Agence a accompagné en ce début d'année 2022, le Syndicat Mixte Sud Ardennes, dans la finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et la présentation au débat en Comité syndical, le 5 avril 2022.

A la suite, les travaux menés par l'Agence ont consisté à amorcer la phase de définition du DOO, traduisant les conditions d'application du Projet d'Aménagement Stratégique retenu. L'Agence a apporté des éléments de réflexions au travers de la réalisation de notes contribuant à la définition de ce document. Elle a également continué à fournir un conseil technique et juridique dans les contenus exigés par le cadre réglementaire applicable au SCoT.

Plusieurs ateliers de concertation ont été réalisés avec le soutien de l'Agence. L'objectif a été de « questionner, proposer, tester » des premiers leviers clés traduisant le PAS.

Une première soirée de 3 ateliers a ainsi été organisée, mi-novembre, co-animée par les techniciens de l'Agence et les partenaires techniques des EPCi membres du Syndicat. Plusieurs sujets ont été abordés en lien avec les objectifs et orientations à définir dans le DOO.

Ces premiers ateliers ont été l'occasion d'aborder le sujet :

- Des objectifs et orientations en matière d'habitat, au travers notamment des objectifs de production et de répartition de logements neufs sur le territoire dans une perspective d'équilibre du développement...
- De l'organisation des mobilités dans l'objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile et les objectifs de densification en cohérence avec l'armature territoriale.
- Des objectifs et orientations en matière de développement économique, localisations préférentielles et conditions d'implantations des commerces...

Ces ateliers ont été réalisés pour préparer la conception de ce DOO, dans une démarche concertée, de co-construction réunissant autour de la table : élus, personnes publiques associées ou concertées.

D'autres ateliers de concertation sont programmés en début d'année 2023 avec pour sujets les objectifs et orientations en matière d'environnement et de foncier.

La synthèse de ces échanges devrait permettre d'esquisser des premiers choix à intégrer dans le DOO.

Au cours de cette année, l'Agence a également participé à la mise en œuvre des modalités de concertation du public et à la consultation des personnes publiques associées ou consultées, menées par le Syndicat, en contribuant à la préparation et à l'animation de deux réunions : une réunion publique et une seconde réunion des personnes publiques associées qui se sont tenues mi-septembre.

Extraits diaporama atelier économie du 16 novembre 2022

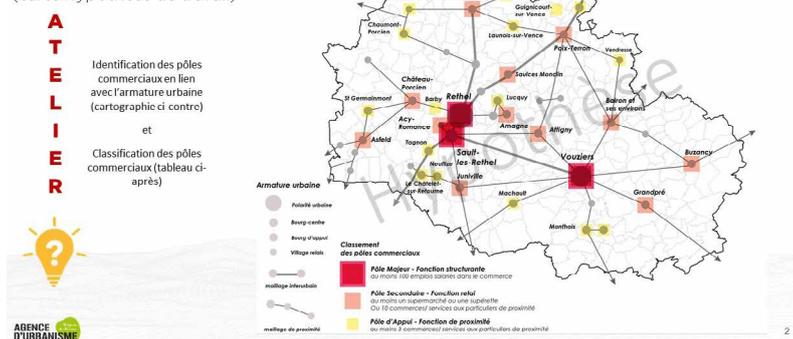
Syndicat Mixte du SCoT Sud Ardennes
Ateliers du DOO
du SCoT Sud Ardennes

ECONOMIE COMMERCES
Mercredi 16 novembre 2022

DOSSIER SUPPORT : Hypothèses et Exemples de formulation d'orientations et d'objectifs

Pôles commerciaux à conforter ou à renforcer dans le SCoT

(carte hypothèse de travail)



SCoT NORD ARDENNES

Un Programme d'Aménagement Stratégique (PAS) largement partagé

Suite à la préfiguration du contenu stratégique du SCoT opéré avec les élus du territoire fin 2021 sur la base des principaux enjeux et besoins identifiés par le diagnostic, une 1^{ère} version du Projet d'Aménagement Stratégique fut ensuite co-rédigée avec le Syndicat Mixte, puis soumise en débat d'orientations à l'issue du 1^{er} trimestre 2022.

S'en est suivie une large concertation des Personnes Publiques Associées et du grand public lors du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestre 2023, qui a permis de consolider les objectifs stratégiques et les buts que le SCoT souhaite atteindre à travers son Projet d'Aménagement Stratégique.

Enfin, après avoir été soumis au débat d'orientations dans sa forme concertée, le Comité Syndical du SCoT Nord Ardennes a choisi de valider son Projet d'Aménagement Stratégique en début de 4^{ème} trimestre 2022, afin d'ouvrir la voie à l'élaboration de son Document d'Orientation et d'Objectifs.

L'élaboration politique du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO)

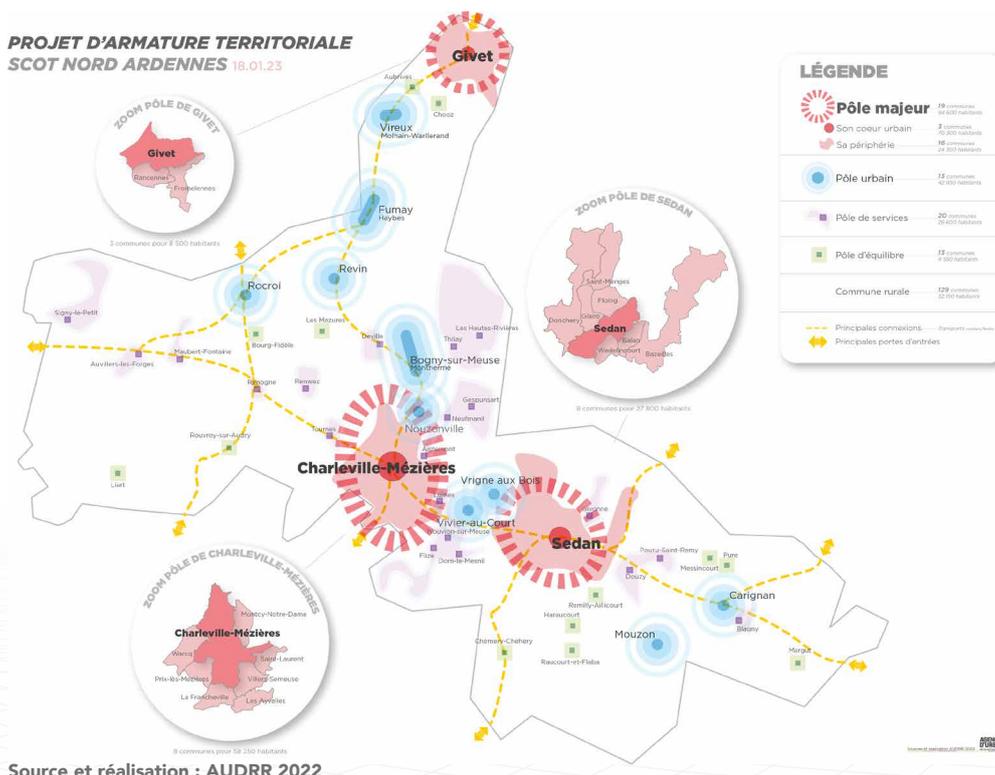
Dans la continuité des 4 commissions de travail qui avaient été constituées avec les élus du territoire autour de la préfiguration du contenu stratégique du SCoT,

7 ateliers techniques ont été amorcés lors du dernier trimestre 2022. Ils se sont ainsi employés à bâtir collectivement les orientations du SCoT sur les nombreux sujets qu'il doit aborder, tels que la démographie, l'habitat, la mobilité, les équipements, le commerce, les services, l'artisanat, la logistique, l'économie, l'agriculture, le foncier, le tourisme, les paysages, le patrimoine, l'architecture ou encore les transitions énergétique, climatique et environnementale.

Cette période riche en débats a permis aux élus de traduire une stratégie globale en outils prescriptifs permettant d'atteindre les objectifs que le SCoT s'est fixés, avec la préoccupation d'apporter la cohérence recherchée à l'échelle de ce grand territoire, composé de près de 200 communes et de 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs se poursuivra en 2023, à travers une phase consacrée à la participation des acteurs locaux et des Partenaires Publics Associés à son élaboration. Une 1^{ère} version du document sera ensuite co-rédigée avec le Syndicat Mixte du SCoT pour être soumise au débat d'orientations.

L'armature territoriale du SCoT.



PLUi DE L'ARGONNE ARDENNAISE

En 2022, l'Agence d'urbanisme a continué à accompagner la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

A la suite des rendez-vous en communes, les travaux ont été orientés vers la définition des premiers principes réglementaires et orientations à donner au projet.

Considérant la superficie du territoire 1 194,3 km² couvrant 95 communes et la nécessité de définir un cadre commun, l'Agence a proposé une méthode pour esquisser une 1^{ère} approche du plan de zonage réglementaire.

Dans un premier temps, la méthode a consisté à s'appuyer, sur l'analyse typo-morphologique des tissus urbains réalisée dans le cadre de l'atlas des tissus urbains. Pour définir la zone urbaine, cette méthode présente l'avantage d'identifier les caractéristiques communes et les particularités des tissus urbains pouvant justifier d'une réglementation générale et de dispositions spécifiques à certains secteurs. Ensuite, la définition de la zone urbaine a été affinée en considérant en plus des secteurs déjà urbanisés, les secteurs où les

équipements publics existants ou en cours de réalisation, ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

La délimitation des zones naturelles et agricoles a fait également l'objet d'une méthode particulière. Au préalable, le croisement des informations identifiées à partir de l'atlas réalisé pour l'état initial de l'environnement et l'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCSGE¹) a permis de constituer une délimitation des zones naturelles et agricoles. Cette première esquisse permet de définir une distinction entre espaces naturels et agricoles puis de prendre en compte les réservoirs de biodiversité à forts enjeux pouvant justifier de dispositions réglementaires spécifiques pour leur préservation. Dans un second temps, ce zonage a été affiné par un traitement consistant à préciser ses limites du zonage notamment sur le plan cadastral.

L'élaboration du plan de zonage fût accompagnée de propositions de règles écrites et d'orientations d'aménagement et de programmation thématiques et sectorielles dont la précision se poursuit en 2023, en vue d'un arrêt de projet.

Extrait de zonage provisoire de l'Argonne Ardennaise



Source : AUDRR

¹ C'est une base de données de référence pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire.

PCAET DU GRAND REIMS ET D'ARDENNE MÉTROPOLÉ

L'Agence a accompagné le Grand Reims et le Nord Ardennes dans le cadre de l'élaboration de leurs Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) respectifs.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a fait appel à l'expertise de l'Agence sur l'analyse des actions du PCAET au regard des documents de planification (PLUi et SCoT). Cet apport d'expertise s'est traduit par la participation de l'Agence au Groupe Projet de Suivi (GPS) et par l'enrichissement du PCAET à travers les données et travaux de l'AUDRR.

Pour le PCAET du SCoT Nord Ardennes, l'Agence a participé à différents comités techniques et à apporté son expertise dans le cadre du pilotage du SCoT Nord Ardennes. En effet, le PCAET a pour obligation de prendre en compte les objectifs et orientations fondamentales du SCoT.

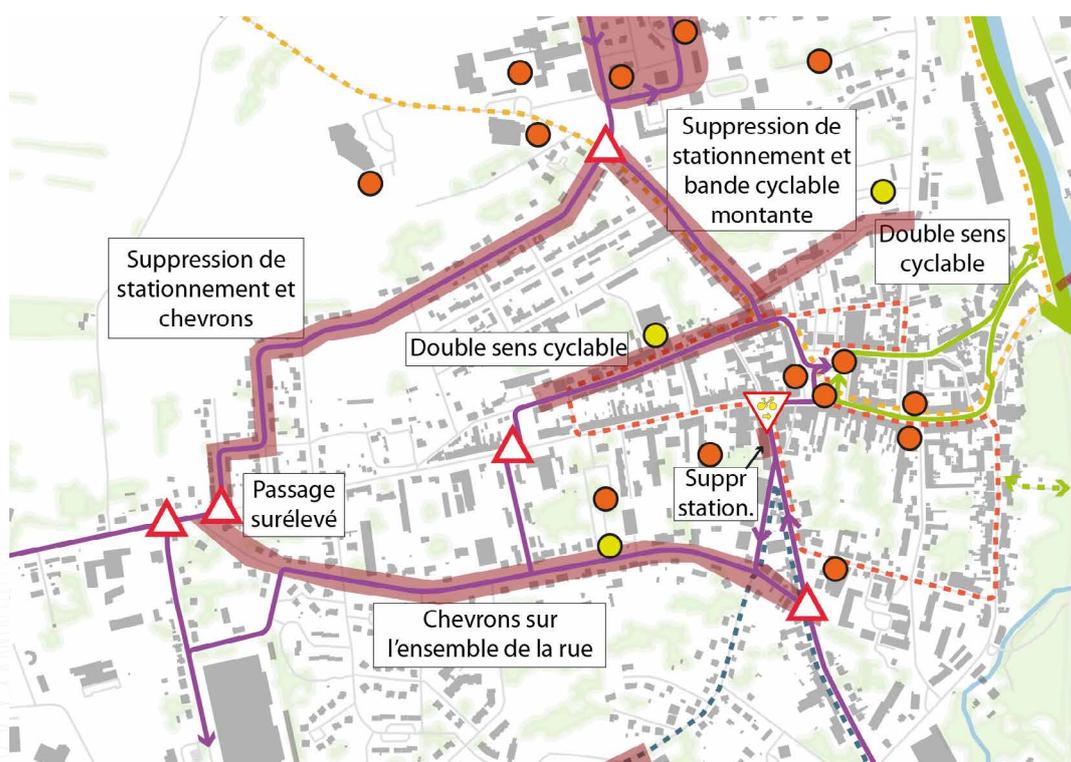
PLAN DE DÉPLACEMENT DE VOUZIERS

À la suite des études effectuées par l'Agence sur ses espaces publics en 2020, la ville de Vouziers a décidé de poursuivre son travail avec l'Agence pour mener une réflexion sur la question des circulations au sein de la commune. En effet, les projets portés par le conseil municipal : requalification de la Place Carnot, aménagement de la voie verte, ont été l'occasion de reconsidérer la place de l'automobile et de donner plus d'espaces aux modes actifs, en particulier le vélo.

De nombreuses contraintes ont été intégrées à l'étude (fort trafic agricole et de poids-lourds, gestion

des bus scolaires, besoins en flux du cœur commerçant, etc.) dans un objectifs global de pacifier et sécuriser les déplacements.

Après l'expérimentation de nombreuses hypothèses de travail, l'Agence a fourni les livrables suivants : une étude sur l'organisation de la circulation aux abords de la Place Carnot et un schéma directeur de réseau cyclable à l'échelle communale, articulant les trois pôles principaux de la ville (scolaire au nord, commercial à l'ouest et hypercentre).



LE PROJET DE TERRITOIRE D'ARDENNE MÉTROPOLE

Lancé en mai 2021 par Ardenne Métropole, le projet de territoire se fixe comme ambition partagée de penser le territoire de demain. La poursuite de cette ambition s'est traduite en 2021 par l'identification des enjeux territoriaux partagés à travers la réalisation par l'Agence d'un diagnostic thématisé.

L'année 2022 quant à elle, a été consacrée à déterminer les objectifs stratégiques communs (Où voulons-nous aller ensemble ?) et les moyens afin d'y parvenir (Comment voulons-nous y aller ?) à travers l'organisation et l'animation d'ateliers assurés par l'Agence et destinés aux élus.

A l'issue de ces temps de travail, 3 objectifs stratégiques ont été définis :

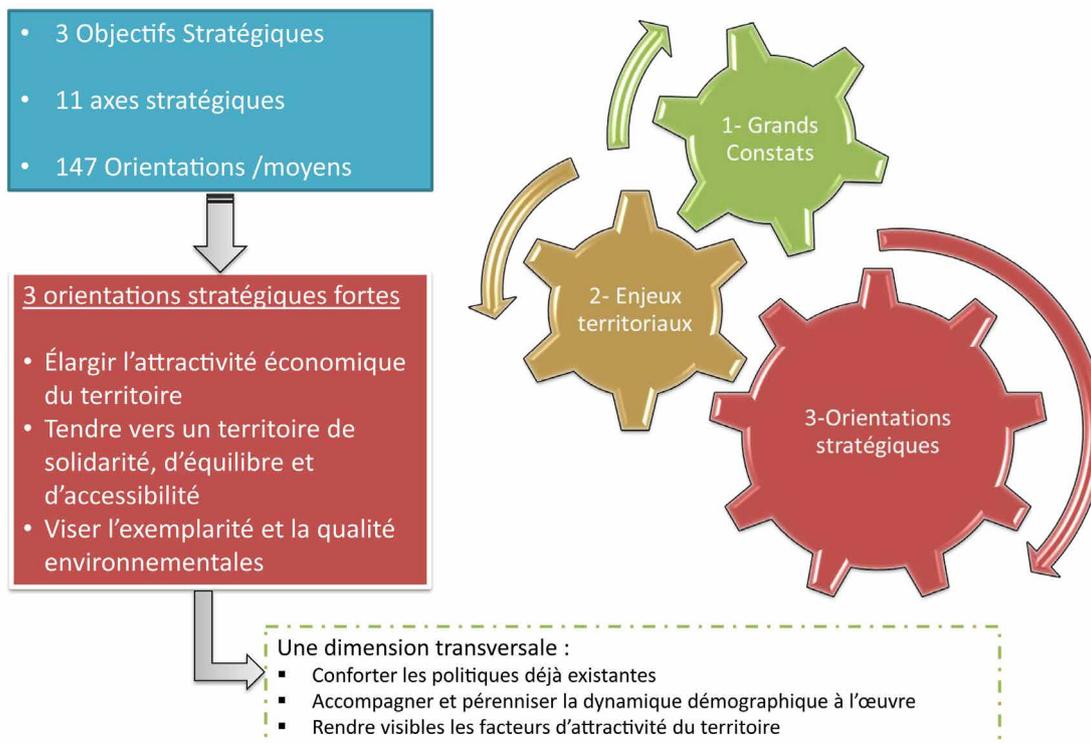
- L'attractivité économique du territoire
- L'accessibilité, l'équilibre et la solidarité du territoire
- La responsabilité environnementale du territoire

Ces 3 objectifs stratégiques se déclinent en 11 axes stratégiques qui eux-mêmes se traduisent en 147 orientations/moyens.

Dans le cadre de cette démarche territoriale et des travaux menés, 3 orientations stratégiques fortes ont été mis en exergue avec l'existence d'une dimension transversale.

1. Élargir l'attractivité économique
2. Tendre vers un territoire de solidarité, d'équilibre et d'accessibilité
3. Viser l'exemplarité et la qualité environnementales

Une stratégie territoriale partagée et volontariste



L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE FORTIFIÉ NORD-ARDENNAIS

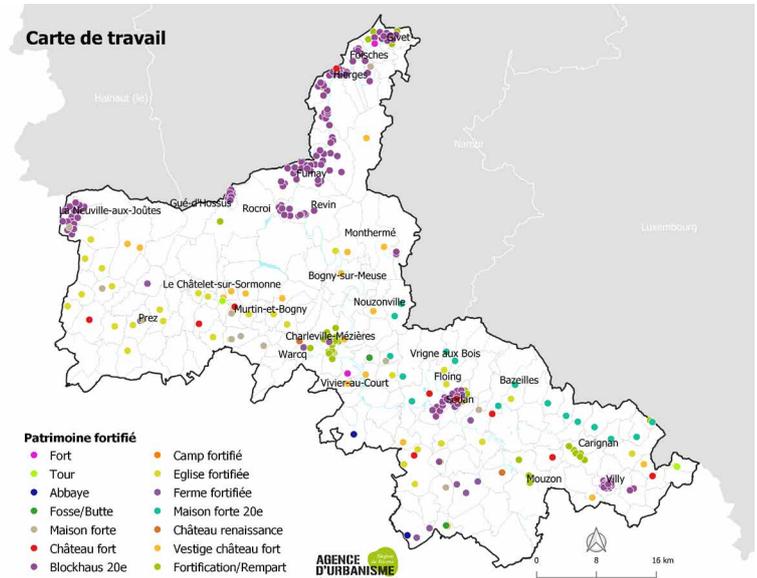
Dans la perspective d'une candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Ardennes Nord souhaitent révéler la richesse du patrimoine fortifié de leur territoire, pouvant créer d'une image forte, attractive et fédératrice. Les objectifs recherchés portent sur le renforcement du développement économique et touristique à travers une trame historique commune et le déploiement d'une dimension identitaire patrimoniale au profit du marketing territorial.

Le recensement exhaustif et l'analyse de ce patrimoine fortifié constituent un enjeu majeur : la mise en exergue de ses qualités et de ses spécificités par un état des lieux de tous les bâtiments existants. De typologies variées, il se présente sous forme de fresque chronologique intéressante de l'époque antique jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. La méthode consiste à réaliser un inventaire à partir d'un questionnaire envoyé à chaque commune du territoire du SCoT Nord Ardennes croisé à des recherches poussées, pour classer le patrimoine sous forme de typologie. L'inventaire présente les caractéristiques précises du bien (adresse, date, commanditaire, fonction...) avec une description architecturale des éléments fortifiés détaillés et de son état de conservation.

14 typologies ont été définies notamment, les églises fortifiées, les maisons fortes, les fermes fortifiées, les châteaux forts, les châteaux abbayes ou Renaissance, les vestiges, les remparts/fortifications, les tours, les fossés/buttes, le camp fortifié, les blockhaus et maisons fortes du 20^e siècle. Ces typologies illustrent cette grande richesse de biens, présents en nombre très significatifs.

L'élaboration d'un atlas permettra ainsi de caractériser et d'analyser ce patrimoine remarquable et spécifique, à travers des cartographies thématiques par typologie.

Patrimoine fortifié Nord-Ardennais



ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DU BIEN 1991 CATHÉDRALE - PALAIS DU TAU - BASILIQUE SAINT-REMI

L'Agence accompagne le Grand Reims et la direction de la culture de la ville de Reims dans sa démarche de création d'un plan de gestion pour le bien inscrit en 1991 au Patrimoine mondial de l'UNESCO : Cathédrale/Palais du Tau/Basilique Saint-Remi. L'Agence d'urbanisme contribue aux réflexions et aux réunions techniques menées avec les autres partenaires lors de la première phase de rédaction du cahier des Charges pour le choix d'un Bureau d'Études Techniques, chargé de réaliser le plan de gestion.

Cathédrale et Palais du Tau



ACCOMPAGNEMENT DU PSMV DU CENTRE-VILLE DE REIMS

L'Agence d'urbanisme poursuit sa mission d'expertise et d'accompagnement dans la mise en place du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) du centre-ville de Reims. Elle participe aux réunions techniques et réalise des recherches archivistiques et scientifiques pour certains immeubles référencés en lien avec la Direction de la Culture et la Direction de l'Urbanisme (DUAUA). L'objectif est d'affiner la connaissance historique et architecturale de ce patrimoine très diversifié. Ces analyses permettront ensuite d'élaborer des règles de gestion et de préservation adaptées à la spécificité du patrimoine rémois.

03

AXE 3 - ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE, DIFFUSER L'INNOVATION

A travers ce 3^{ème} axe de travail, l'Agence propose d'apporter à ses partenaires des réflexions, des expérimentations, des travaux qui font émerger des visions et des modèles de développement vecteurs de résilience et respectueuses des transitions. En 2022, l'Agence a ainsi pu conduire de multiples projets, qui touchent aux questions paysagères, scolaires, sociales ou encore de mobilité.

Dans la continuité des travaux engagés depuis 2020 sur la révision du plan de paysage éolien, l'Agence a publié un guide de traduction de ce plan paysage dans les documents d'urbanisme, outil majeur pour garantir un passage à l'acte sur le territoire des Ardennes.

L'accompagnement des partenaires de l'Agence d'urbanisme dans les évolutions du territoire s'est également traduit, sur la Ville de Reims, par la poursuite des travaux engagés depuis 2019 sur l'évaluation prospective des besoins bâtimentaires pour l'enseignement du 1^{er} degré avec l'actualisation de l'outil de prévisions créé par l'Agence et l'estimation prospective de l'impact des projets immobiliers à venir sur les effectifs et les conséquences sur les structures d'accueil.

Cet axe de travail s'attache également à aborder les transitions sous plusieurs angles exploratoires :

- La mobilité à travers des réflexions sur la compréhension des mécanismes de déplacement des étudiants, la coordination de démarche interterritoriale de covoiturage ou encore l'analyse du déploiement des véhicules électriques pour étudier l'effet des politiques mises en place
- L'habitat et la performance énergétique des logements via l'analyse des données permettant d'identifier les passoires énergétiques d'un territoire
- Et enfin la biodiversité et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. La trame verte et bleue, désormais bien connue des élus, doit trouver une traduction locale dans les SCoT et PLUi que l'Agence accompagne. Pour cela, elle s'est dotée d'une méthode de modélisation permettant d'affiner les corridors écologiques et proposer une déclinaison de la Trame verte et bleue régionale.

MODÉLISATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue est devenue un incontournable des documents de planification des territoires. Sa déclinaison doit traduire les enjeux régionaux et favoriser une appropriation à l'échelle locale. Pour accompagner au mieux les Schémas de Cohérence Territoriaux des Ardennes et les Plans Locaux d'Urbanisme en cours et à venir, l'Agence d'urbanisme a mis en place une méthode de modélisation des corridors écologiques.

De multiples méthodes existent dans le cadre de la modélisation de la Trame Verte et Bleue ; l'Agence a opté pour une méthodologie en deux temps pour la construire plus finement/localement.

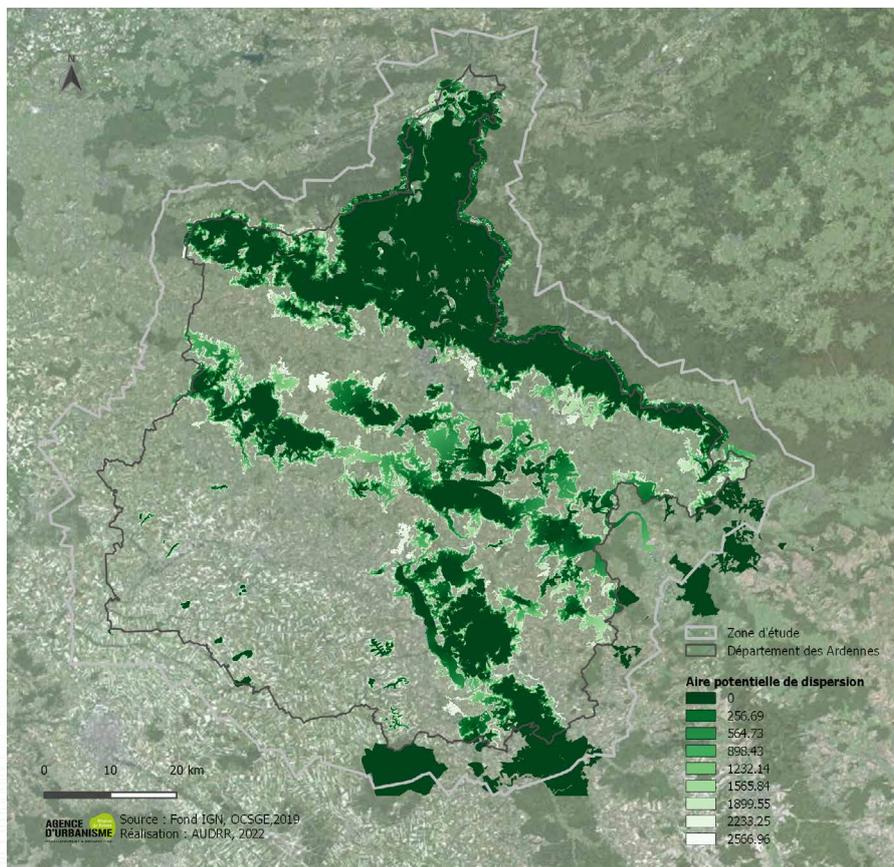
Dans un premier temps, des sous-trames correspondantes aux milieux boisés, ouverts, humides et aquatiques ont été identifiées, pour ensuite déterminer les espèces parapluies permettant de distinguer les potentiels réservoirs de biodiversité. Dans un second temps l'OCSGE a permis de déterminer les coefficients de friction nécessaires à la modélisation puis la distance moyenne de dispersion des espèces retenues.

L'Agence s'est appuyée sur deux outils de modélisation des continuités écologiques que sont :

- BioDispersal, extension QGIS (système d'information géographique) développé par l'UMR TETIS-IRSTEA, qui permet de modéliser les continuités écologiques par le calcul d'aires de dispersion des espèces en se basant sur la perméabilité des milieux. BioDispersal est un outil qui aide à cartographier la Trame Verte et Bleue et à son suivi.
- Graphab, outil conçu par le programme de recherche ITTECOP, permet de mobiliser les réseaux écologiques par la théorie des graphes et de les cartographier tout en évaluant l'impact des aménagements sur les réseaux écologiques.

Fortes des résultats obtenus, l'Agence pourra mobiliser ces nouveaux outils pour poursuivre l'exploration et le suivi des trames vertes et bleues sur son territoire d'intervention.

Exemple de dispersion de la sous-trame boisée à l'échelle du département des Ardennes :



Source : Fond IGN, OCSGE, 2019 - Réalisation AUDRR, 2022

TRAME NOIRE EN RÉGION GRAND EST

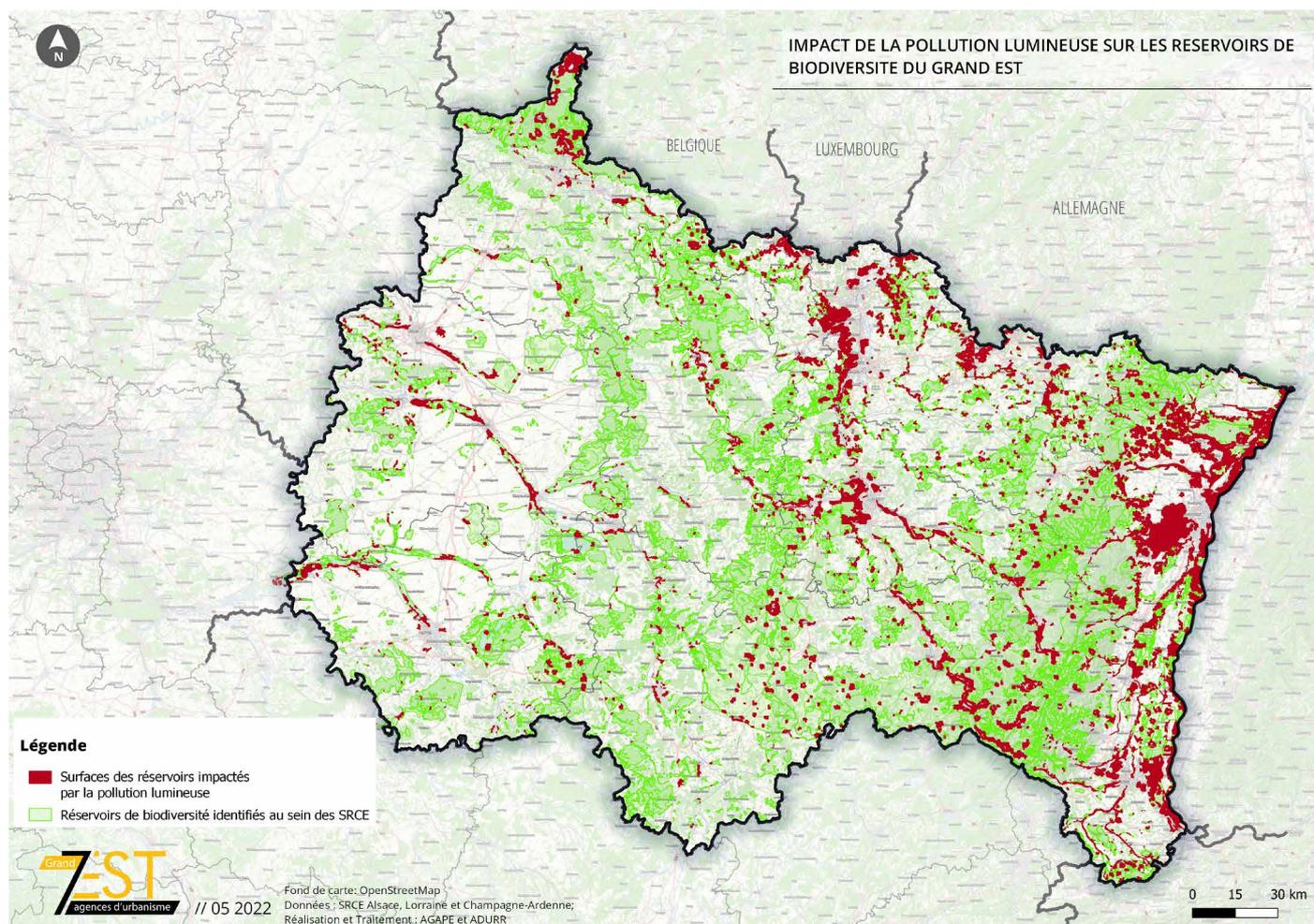
Le réseau des 7 agences d'urbanisme du Grand Est (7Est) accompagne les réflexions de la modification du SRADDET sur le volet « Trame noire ». Il s'agit d'enrichir les connaissances sur ce sujet nouveau en lien avec la pollution lumineuse pour alimenter la future modification du SRADDET prévue en 2024.

En collaboration avec l'Agence d'urbanisme Lorraine Nord, l'AUDRR a produit une note d'enjeux ayant un double objectif :

- Améliorer la connaissance sur l'aspect méthodologique et sur des éléments plus généraux portant sur la pollution lumineuse et ses effets,

- Proposer des cartographies de la pollution lumineuse sur les réservoirs et corridors écologiques pouvant servir de base à une future trame noire régionale.

Impact de la pollution lumineuse sur les réservoirs de biodiversité du Grand Est



Source : Fond IGN, OCSGE, 2019 - Réalisation AUDRR, 2022

04

AXE 4 - DÉVELOPPER LES ÉCHANGES, LES PARTENARIATS, DIFFUSER L'INFORMATION

L'Agence est autant un lieu d'échange qu'un lieu de production de connaissances. Les partenariats qui la lient avec les acteurs locaux et nationaux lui permettent de mener ses études et projets au plus près des besoins de ses membres et des territoires.

Les transitions à l'œuvre dans notre société, qu'elles portent sur les enjeux climatiques ou sur les besoins en réduction de consommation d'espaces naturels et agricoles, impliquent nécessairement un travail partenarial poussé, pour intégrer ces questions aux documents d'urbanisme mais aussi pour mener des études approfondies sur des thématiques précises.

Les réseaux sont donc au cœur du travail de l'AUDRR, que ce soient les réseaux historiques qui lient les agences à l'échelle nationale (FNAU) et locale (7EST) ou les réseaux thématiques en cours de constitution comme celui sur les questions énergétiques ou foncières. Les partenariats que tissent l'Agence sont autant des moyens d'intégrer la vision que chacun a des territoires et des lieux

de partage de la donnée qui est aujourd'hui de plus en plus importante.

Le partage d'idées et de moments de convivialité plus informels sont aussi fondamentaux pour l'Agence. Les partenariats se concrétisent régulièrement lors de moments d'échange : les deux clubs des professionnels de l'immobilier (sur la RE2020 et l'habitat inclusif), les plateformes d'échanges (sur la loi climat et résilience et les toiles alimentaires).

Enfin, l'Agence publie régulièrement des notes, décryptant la conjoncture, réalisant la synthèse de travaux plus généraux ou encore objets d'études sur un sujet précis. Elles permettent de valoriser au mieux le travail réalisé en mettant à disposition de l'ensemble des membres nos conclusions, toujours dans une logique de partage de la connaissance.

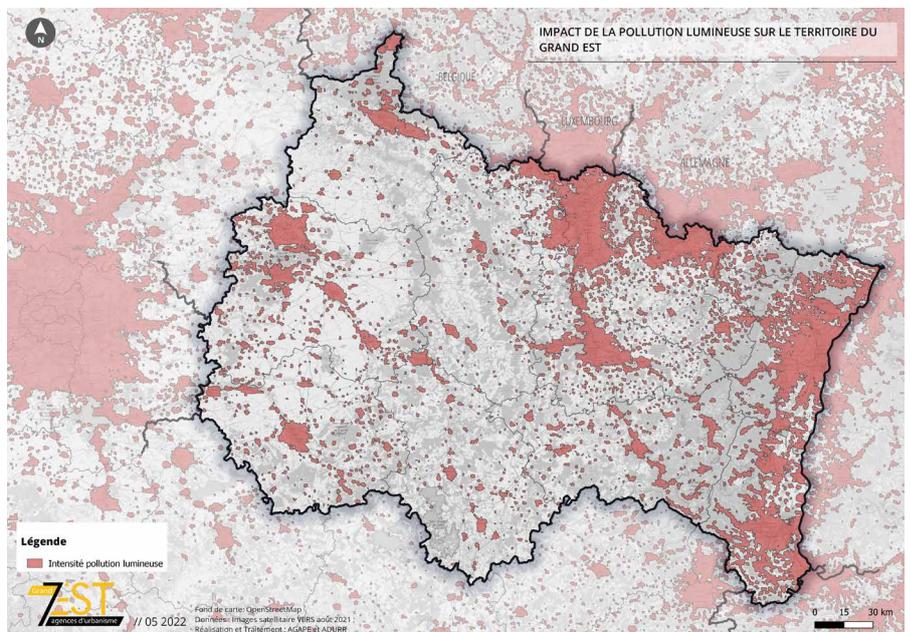
PARTICIPATION AUX RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Les agences d'urbanisme sont des acteurs techniques importants dans le paysage professionnel de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, tant à l'échelle nationale voire internationale qu'à l'échelle régionale ou locale. A ce titre elles sont régulièrement conviées à différents cénacles, réunions et instances où elles apportent leurs expertises, leurs travaux, leurs méthodes, etc. En retour, elles enrichissent ainsi, à travers ces échanges, leurs propres pratiques. L'AUDRR ne déroge pas à ce principe et fait l'objet régulièrement de sollicitations. Fédération des SCoT, territoires à énergie positive, comité régional de la biodiversité, université, collectivités, territoires voisins ont ainsi pu solliciter la présence de l'AUDRR et de ses experts à différentes occasions en 2022.



RÉSEAU 7EST : LES 7 AGENCES D'URBANISME DU GRAND EST

Depuis 2015, l'Agence d'urbanisme réalise en réseau des travaux et analyses de portée régionale. En 2022, elle a notamment contribué à une réflexion autour de la « ville de demain », destinée à alimenter les réflexions de ses partenaires et notamment de la région Grand Est autour des perspectives d'une ville plus résiliente, plus adaptée aux changements climatiques et à la réduction annoncée de la consommation foncière. Elle a également coréalisé un travail autour de la mise en place d'une « trame noire », en sus des habituelles trames vertes et bleues, dans la perspective d'une intégration aux documents d'urbanisme et tout particulièrement d'une future évolution du SRADET.



2 ÉDITIONS DU CLUB DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Le « Club des Professionnels de l'Immobilier » est un réseau d'acteurs composé de promoteurs, d'aménageurs, de notaires, d'agents immobiliers, de bailleurs sociaux, de techniciens de collectivités territoriales, d'élus et d'acteurs locaux. Il a vocation à réunir les acteurs de la Marne et des Ardennes une, voire deux fois par an, autour de sujets d'actualité et d'offrir aux participants un espace d'échanges élargi.

En 2022, deux éditions ont ainsi pu être programmées :

- La 1^{ère} sur la réglementation environnementale 2020, de son origine (loi climat et résilience), à ses implications sur nos territoires, en passant par son contenu technique et ses impacts à court et moyen terme pour les constructeurs.
- La 2^{ème} sur les dispositifs d'habitat inclusif déployés sur la Marne et les Ardennes, avec un zoom sur deux exemples, dont un projet de béguinage à Poix-Terron ainsi que « le concept innovant pour bien vivre entre seniors » des Argonautes à Reims.

CPI "l'habitat inclusif à destination des personnes âgées"



Novembre 2022 à Bétheny, salle Thierry Meng.

LES PLATEFORMES D'ÉCHANGES

Les plateformes d'échanges sont des lieux d'échanges et de questionnements communs sur les contenus et méthodes ayant pour finalité de mettre en débats les résultats de travaux et les méthodes relatives au fonctionnement du territoire d'intervention de l'Agence.

La première plateforme d'échanges de 2022 a traité le sujet des toiles alimentaires. L'outil « toile économique » a été développé par l'Agence d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque. La toile est une représentation graphique des principaux échanges et relations entre les entreprises relevant d'une filière donnée sur un territoire donné. Cette plateforme s'est déroulée en deux temps : la toile alimentaire comme outil au service des politiques

agricoles et alimentaires présentées par l'Agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine et dans un deuxième temps une présentation du projet de la toile des filières connexes au champagne par l'AUDRR.

La seconde plateforme d'échanges de 2022 a été organisée en format présentiel avec comme sujet la Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans le cadre de l'élaboration du SCoT Nord Ardennes. Depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience, le ZAN est au centre des débats. L'objectif de ce temps d'échanges était d'acculturer les élus du SCoT Nord Ardennes à cette évolution législative.

AXE 5 - FAIRE ÉVOLUER L'AGENCE ET SES MISSIONS

L'Agence d'urbanisme a pour mission de veiller à l'harmonisation des politiques publiques d'aménagement entre les lois (à l'échelle nationale) et les documents cadres (aux échelles régionales et intercommunales) qui viennent border le développement territorial. C'est une des missions majeures d'une agence : la planification, comme développé dans l'axe 2 de ce rapport.

Par ailleurs elle est aussi experte en observatoires sur de multiples thématiques et projette les données statistiques dans le souci d'accompagner les politiques d'aménagement aux dimensions adaptées à l'évolution urbaine. Ce qui fut précédemment décrit dans l'axe 1.

L'axe 5 est ici dédié à la prospective, tant sur les moyens d'ouvrir le programme de travail vers des études novatrices et pertinentes, que de développer des collaborations plus larges avec des territoires limitrophes. Dans ce cadre, l'Agence a ainsi déployé un partenariat avec la Belgique pour une étude transfrontalière de la filière bois. C'est encore pour l'instant une étude pilote qui verra sa progression en 2023 si les subventions européennes appuient la démarche.

Par ailleurs, l'Agence a repris un cycle de conférences depuis fin 2021 autour de la problématique de diminution de l'empreinte carbone. Rodée à l'exercice d'accompagnement d'élus dans leurs politiques d'aménagement, elle a initié des interventions vouées à la vulgarisation des grands enjeux urbanistiques actuels pour ouvrir son domaine d'interaction à un public plus large. Ainsi, l'orientation du cycle de conférences se voulait représentatif des domaines d'activités dans lesquels, du particulier au responsable politique, les décisions futures et alternatives choisies pourraient diminuer notre impact carbone. A travers des intervenants et experts de renom, le cycle s'est intéressé à l'urbanisme circulaire par Sylvain Grisot, aux mobilités avec Valérie Gagnon, aux investissements financiers avec Nicolas Resseguier et aux ressources énergétiques avec Jean-Marc Jancovici. Cette dernière intervention a cumulé plus de 161 000 vues sur YouTube.

CYCLE DE CONFÉRENCES « OBJECTIF NEUTRALITÉ CARBONE »

Afin d'accompagner les grandes transitions en cours, l'Agence d'urbanisme a poursuivi en 2022 son cycle de conférences. Dans un contexte où textes de lois et normes se succèdent pour baliser et réduire notre empreinte carbone sur notre environnement (Loi Climat & Résilience, objectif Zero Artificialisation Nette, etc.), l'Agence d'urbanisme s'est saisie des grandes problématiques en proposant un cycle intitulé « Objectif Neutralité Carbone ». Initié en 2021 avec l'intervention de Sylvain Grisot sur l'urbanisme circulaire, il s'est poursuivi par 3 conférences en 2022 :

Mobilités Séquencées par Valérie Gagnon

Valérie Gagnon était directrice de la mobilité de la ville de Montréal au Québec lors de sa présentation. La ville de Montréal, soumise à des variations saisonnières extrêmes, paraissait être un exemple outre-Atlantique des plus pertinents pour observer les politiques et alternatives mises en œuvre quels que soient les contrastes climatiques endurés. L'idée initiale de cette conférence était d'adapter les schémas modaux à la saisonnalité pour que toutes les catégories de population (jeunes, ménages et seniors) puissent trouver un usage facilité des mobilités douces, que ce soit pour un trajet complet ou une section. L'intervention s'est réalisée en visio-conférence avec les membres du service mobilité de Montréal et est accessible depuis notre chaîne YouTube : https://www.youtube.com/@audrr_reimsetcharleville-m2620



Finance Verte par Nicolas Resseguier

Nicolas Resseguier est directeur délégué aux relations extérieures pour la Direction départementale de la Région Rhône-Alpe de la Banque de France. L'intérêt d'une intervention comme la sienne était de mettre au clair les actions de type greenwashing et les investissements de fonds ayant une véritable incidence sur la diminution de l'empreinte carbone. L'intervention s'est réalisée en collaboration avec la CCI et la succursale de la Banque de France des Ardennes.



Crises climatique et énergétique : peut-on respecter l'Accord de Paris sans tout réinventer ? par Jean-Marc JANCOVICI

Co-fondateur du cabinet Carbone4, président du Think Tank « The Shift Project », Jean-Marc Jancovici est intervenu lors de cette troisième conférence 2022 de l'AUDRR, organisée en partenariat avec NEOMA. Son intervention a permis d'illustrer les grandes clés de compréhension des transitions en cours et à venir. Elle a notamment et plus particulièrement porté sur :

- La diminution des énergies fossiles, qui ont atteint leurs pics d'exploitation en 2018
- La croissance économique directement liée à l'exploitation de ces énergies fossiles
- Le transfert des activités basées sur les énergies fossiles vers les énergies renouvelables pour tenter d'amoindrir les modifications qui toucheront l'économie mondiale.



LA CONTRACTUALISATION AU SERVICE DES ENJEUX TRANSFRONTALIERS

Dans le cadre des travaux réalisés avec Ardenne Métropole, l'Agence a mené en 2022 des réflexions sur des sujets transfrontaliers en lien avec les Ardennes Belges. La conduite de ces réflexions a ainsi permis de préparer le dépôt de 2 projets dans le cadre du financement européen INTERREG FWVI :

- Le projet de toile économique transfrontalière dédié à la filière bois « TRETrA-Bois »
- Un projet d'amélioration de la mobilité transfrontalière par l'échange, la coopération et l'expérimentation d'actions transfrontalières « CROSS4MOBILITY »



Dans ce cadre, l'Agence a assisté aux journées de lancement INTERREG le 17 novembre dernier à Mons afin d'approfondir ses connaissances relatives aux modalités de financement, au dépôt de dossier et à la nature des dépenses éligibles.

06

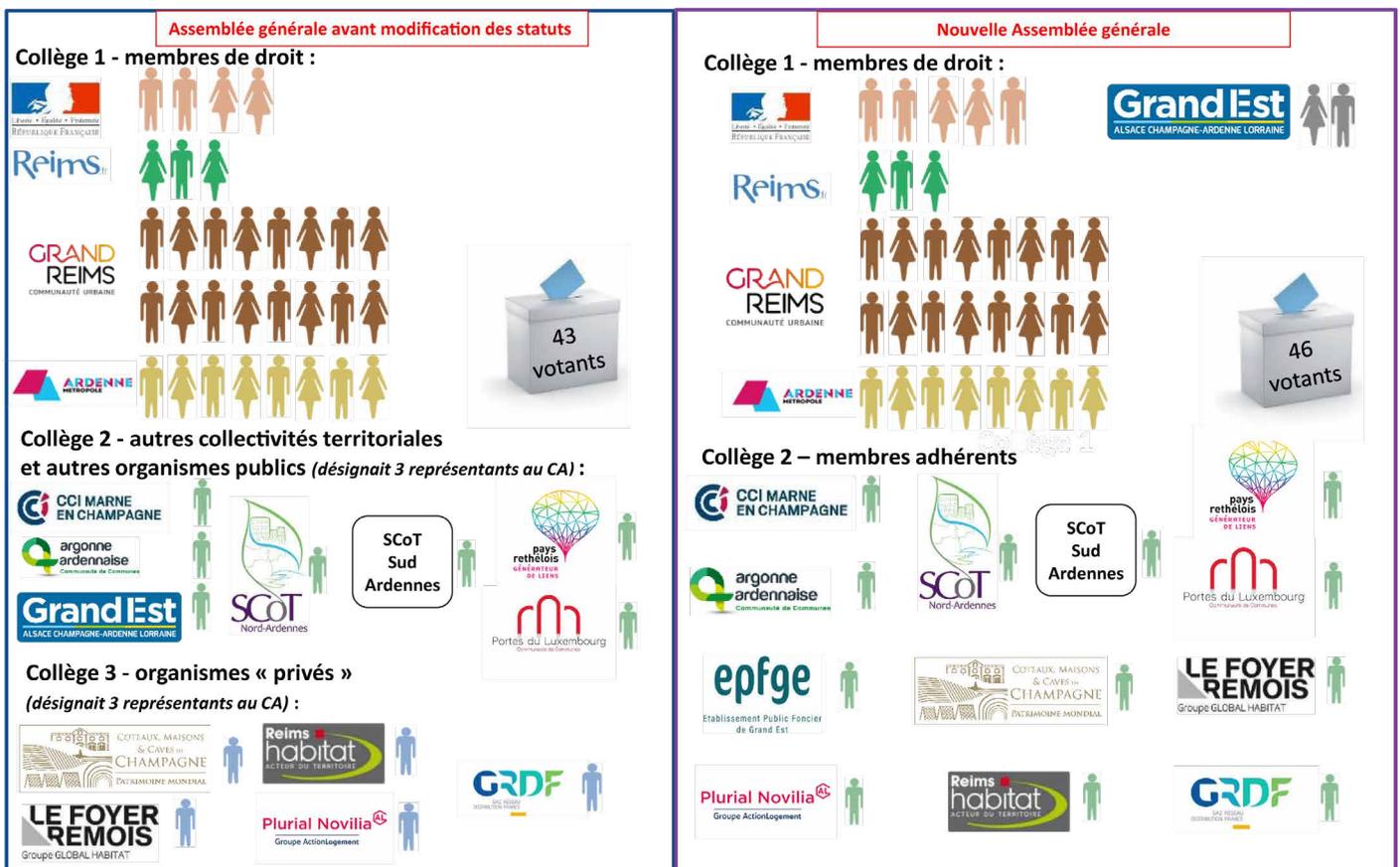
RÉFORME DES STATUTS

Annoncée et amorcée en 2021, la révision des statuts de l'Agence s'est achevée début 2022 et a formellement été approuvée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2022.

Cette révision poursuivait pour l'essentiel trois grands objectifs :

- Ramener de 3 niveaux à 2 les strates de gouvernance de l'Agence, pour limiter les redondances et simplifier sa gestion statutaire. Le choix s'est porté sur le maintien du Bureau, les pouvoirs du conseil d'administration étant répartis entre l'assemblée générale, le bureau et le président ;

- Réorganiser les collèges, dans un souci de simplification et d'adaptation aux évolutions récentes et futures du partenariat ;
- Créer un collège des organismes partenaires ne pouvant adhérer à l'Agence en tant que membre statutaire mais intéressés à son programme partenarial d'activités et susceptibles de le financer par subventionnement (SEM, agence déconcentrées de l'Etat, etc).



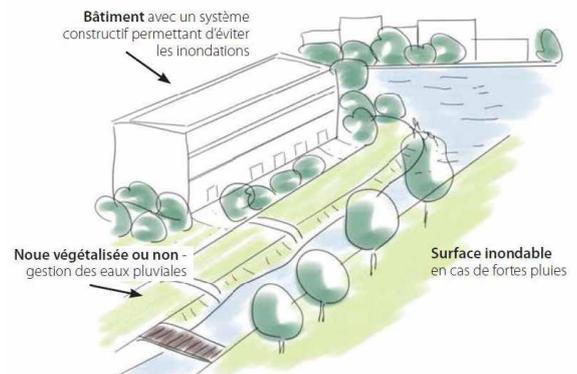
DIVERS ET TRAVAUX PARTICULIERS

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) POUR ARDENNE MÉTROPOLE

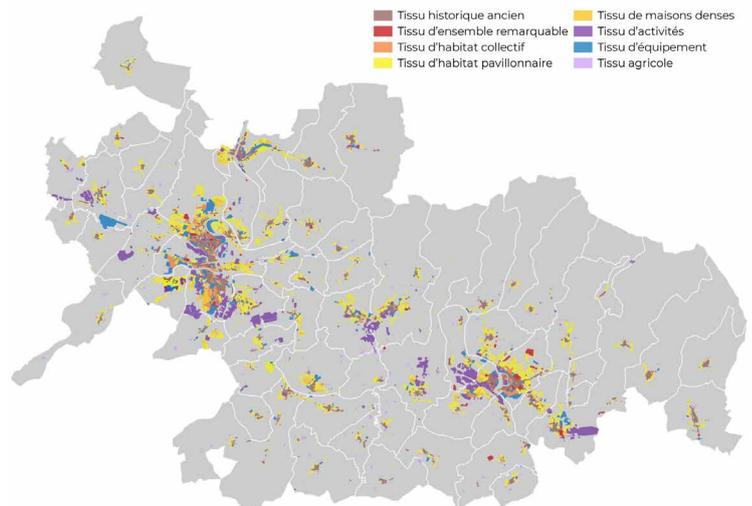
Les objectifs de la convention ANCT reposent sur des enjeux liés aux espaces urbains à la recherche de projets novateurs, économes en foncier, et qui répondraient aux nouvelles aspirations des habitants. Elle propose une méthode de mise en œuvre et des références de projet exemplaires pour :

- Développer des espaces de nature en ville afin, de créer des îlots de fraîcheur selon un guide Nature en ville, et assurer une dimension plus désirable aux espaces urbains.
- Accompagner Ardenne Métropole pour soutenir l'émergence de quartiers expérimentaux à forte composante d'innovation par une adaptation de l'opération « démonstrateurs industriels pour la ville durable », soutenant l'innovation au sein des projets urbains portés par des d'entreprises.
- Etablir l'analyse et l'évolution de la consommation foncière avec la réalisation d'un atlas des tissus urbains du territoire, accompagné d'un tableau de bord d'indicateurs et d'outils de suivi.
- Approcher les comportements des ménages par les modes de vie en s'appuyant sur les retours d'expériences comme ceux de Strasbourg, de Quimper et de Toulouse.

Guide nature en ville : Désimperméabiliser les sols



Atlas des tissus urbains d'Ardenne Métropole



ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

En 2022, l'ensemble des collectivités au niveau national ont eu à réaliser une évaluation finale de leur contrat de ville. Il s'agissait notamment de rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des principales actions et dispositifs déployés au cours de la période 2015-2022, d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil, et d'examiner l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative et de la simplification de l'activité des associations au quotidien.

L'approche évaluative a consisté à mettre en valeur les avancées et dynamiques impulsées localement, essentiellement sur la période 2020-2022 qui a marqué « le pas de côté » engagé par la municipalité en matière de politique de la ville. Pour réaliser cette évaluation, deux ateliers débats ont été menés pour recueillir les visions et retours d'expériences des acteurs du territoire en complément d'approches quantitatives. Le rapport final se présente sous la forme de cahiers thématiques :

- La jeunesse : égalité des chances et parcours de réussite
- Les initiatives « politique de la ville » notamment pour agir en faveur de l'emploi dans les quartiers
- Qualité de vie, qualité de ville, rénovation urbaine
- Gouvernance / agilité du contrat de ville / Evolution de la dynamique associative locale



ACTION LOGEMENT

Bénéficiaire de l'expertise partagée des Agences d'urbanisme du Grand Est sur un sujet essentiel

Depuis la mise en œuvre du dispositif « Action Cœur de Ville » ayant pour objectif de redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement s'est resserrée sur des secteurs urbains plus centraux, pour lesquels le groupe manquait jusqu'alors d'informations.

Investies sur ces sujets et encrées de longues dates sur leurs territoires, les Agences d'urbanisme du Grand Est ont ainsi été sollicitées par Action Logement pour les accompagner dans l'élaboration d'une stratégie de développement et d'investissement dans huit des centres « Action Cœur de Ville » du Grand-Est : Thionville, Sarreguemines, Charleville-Mézières, Sedan, Longwy, Epinal, Haguenau et Colmar.

« Imaginer ensemble votre logement de demain dans nos centres Action Cœur de Ville »

À travers cette étude, l'objectif d'Action Logement est de mieux comprendre les besoins des salariés privés en matière d'accession au logement (typologie recherchée, niveau d'équipement, qualité architecturale, forme urbaine et autres) dans les huit centres-villes du Grand Est précités, afin de programmer une stratégie d'investissement adaptée aux enjeux hétérogènes, inhérents à la spécificité des différents territoires concernés.

Autrement-dit, il s'agit d'aider Action Logement à construire les bons logements qui répondent aux besoins des ménages et soutiendront la redynamisation en cours des centres Action Cœur de Ville à travers le Grand Est.

Un projet piloté par l'AUDRR et réalisé en deux temps

Dans un premier temps, l'étude a consisté à bâtir un outil de connaissance partagée et d'analyse sectorisée, à partir d'une enquête auprès des salariés du secteur privé et des entreprises de chaque site concerné. À cette occasion, un rapport intermédiaire a été présenté à Action Logement courant 2022 par les Agences du Grand Est.

Ensuite, dans la continuité des travaux engagés, l'objectif était d'enrichir, d'objectiver et d'opérationnaliser l'outil de connaissance, à travers l'organisation d'ateliers techniques auprès des acteurs locaux de tous bords, impliqués dans le dispositif Action Cœur de Ville de chaque site concerné.

Lors des ateliers d'acteurs menés par l'AUDRR sur les sites Action Cœur de Ville de Charleville-Mézières et de Sedan, au château de Sedan, près de 60 participants impliqués de près ou de loin dans le développement des centres-villes ardennais ont pu débattre et échanger en format « Word Café ». De cette manière, ils ont répondu aux besoins de connaissance et optimisé les capacités d'intervention d'Action Logement, en leur apportant une contribution active, un soutien local et personnalisé.

Réunion de concertation



Le 8 février 2023, Château de Sedan.



AGENCE D'URBANISME
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE
DE LA RÉGION DE REIMS

Place des droits de l'Homme
51084 Reims Cedex

6, Place de la Gare
08000 Charleville-Mézières

TÉL : 03 26 77 42 80

Site : www.audrr.fr

